

Quatrième séance

Lundi 11 juin 2001, 15 heures

Présidence de M. Parrot et de M^{me} A. Sto. Tomas

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (*suite*)

Original anglais: Le PRÉSIDENT (M. PARROT)
— Bonjour. Nous reprenons la discussion du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général. Je donne la parole au premier orateur figurant sur ma liste, qui est M. Moyo, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Prévoyance sociale du Zimbabwe. Il sera suivi de M. Thys, représentant de la Confédération mondiale du travail.

Original anglais: M. MOYO (*ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Prévoyance sociale, Zimbabwe*) — D'entrée de jeu, qu'il me soit permis de commencer par féliciter la Présidente et les Vice-présidents pour leur élection à la direction de cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Ma délégation a pleine confiance dans leur sagesse collective pour guider nos délibérations vers de nouveaux sommets. Je tiens également à féliciter le Directeur général du BIT, le Président du Conseil d'administration et son équipe pour les efforts inépuisables qu'ils ont déployés afin de préparer leur rapport annuel sur les activités du Conseil d'administration au cours de l'année écoulée. Ma délégation se félicite de ce rapport important, dont elle a pris note.

Cela fait deux ans que le Directeur général a énoncé la vision du travail décent. Dans son rapport de cette année, il pose une question fondamentale: qu'avons-nous fait ensemble pour réaliser le programme en faveur du travail décent? Des questions ont été posées sur la façon dont nous pourrions travailler ensemble et collectivement à traduire cet idéal en faits réels. De fait, le chômage est devenu l'une des pandémies essentielles de notre époque.

Vu que, au plan mondial, 160 millions de personnes sont sans travail, et 500 millions de personnes sont des travailleurs déshérités et que, au cours des dix ans à venir, 500 millions de personnes vont entrer sur le marché du travail, l'appel lancé par le Directeur général pour prendre des mesures visant à réduire le déficit de travail décent est tout à fait opportun et exige un effort concerté de l'OIT et de ses mandants, ainsi que des autres organisations multilatérales qui travaillent pour cette cause.

Selon nous, le chômage, et le sous-emploi, en particulier dans les pays en développement, constituent la cause fondamentale du refus des droits des travailleurs et de la protection sociale de ces travailleurs.

Si nous pouvons faire prospérer l'individu, tout le reste suivra. La réponse réside dans la réalisation de

l'objectif qu'est le travail décent. Le Directeur général s'est demandé avec pertinence, s'il était réaliste d'essayer d'atteindre cet objectif, si cela était faisable et si cela en valait la peine.

Notre réponse à toutes ces questions est oui. Et, à cet égard, nous nous félicitons du Programme mondial pour l'emploi et de la convocation du Forum global sur l'emploi en novembre. Nous estimons que la réalisation des attentes des travailleurs tiendra à une croissance économique saine. Nous pensons également que l'emploi est essentiel pour l'existence humaine et qu'il faut donc réduire le déficit de travail décent.

La question est de savoir quels sont les facteurs qui militent contre le plein emploi. Nous voyons les accords internationaux bancals, en particulier ceux qui ont trait au désir légitime des pays en développement, qui aspirent à des pratiques commerciales équitables et à un gain décent sur leurs matières premières. Nous soutenons l'initiative du Directeur général de conclure des alliances stratégiques avec d'autres partenaires, notamment les institutions de Bretton Woods, pour faire progresser le programme en faveur du travail décent, et ce au profit du plus grand nombre de chômeurs. L'alliance devrait être transparente et honnête et non pas nombriliste si nous voulons aboutir à des objectifs de développement concrets.

Les avantages de la mondialisation sont souvent hors d'atteinte d'un grand nombre de pays en développement. La dimension sociale de la mondialisation mérite d'être creusée davantage et ma délégation tient à prendre note de la proposition faite par le Directeur général de renforcer le Groupe de travail du Conseil d'administration sur la dimension sociale de la mondialisation. Nous ferons notre intervention à cet égard le moment venu.

Le Zimbabwe soutient pleinement et apprécie le rôle de l'OIT, qui s'est faite le champion de la défense des droits des travailleurs et milite pour la protection sociale dans le secteur informel. Nous estimons toutefois que la notion de travail décent doit également couvrir les travailleurs migrants ainsi que les travailleurs, cadres ou simples employés, que l'on attire par la tromperie des pays en développement vers les pays développés sous la promesse de bons salaires mais qui n'obtiennent qu'un salaire de misère. L'OIT doit également examiner d'urgence le sort de ces travailleurs, qui méritent un traitement équitable.

Mon pays, dans des circonstances très difficiles, essaie de réaliser, au niveau national, ce programme en faveur du travail décent. Nous lançons un appel à l'OIT et à ses mandants pour nous aider dans nos efforts.

Compte tenu du fait que les petites et moyennes entreprises ont un rôle essentiel pour la création d'emplois, mon gouvernement a mis de côté 1 milliard de dollars du Zimbabwe pour alimenter un fonds autorenouvelable qui vise à soutenir les petites et moyennes entreprises ainsi que les entreprises indigènes en leur accordant des prêts à des taux d'intérêts préférentiels.

Les partenaires sociaux au Zimbabwe acceptent la sagesse du dialogue social pour résoudre les problèmes économiques et, sous les auspices du Forum de négociation tripartite, ils sont convenus de conclure un contrat social. En janvier de cette année, les partenaires sociaux ont signé une déclaration d'intention visant à établir un contrat social dont le but est de créer un climat qui permette de réaliser ce contrat ainsi que de trouver un terrain d'entente commun pour améliorer la situation économique à l'avantage de tous les partenaires sociaux.

Soucieux de réduire la pauvreté que connaît notre société à cause d'interventions extérieures injustifiées dans nos affaires intérieures, et répondant à notre décision de principe visant à parvenir à la justice sociale par le biais d'une distribution équitable de la terre aux travailleurs sans terres, mon gouvernement a accueilli favorablement le programme «des emplois pour l'Afrique» et l'a intégré dans nos stratégies actuelles visant à réduire la pauvreté. L'objectif principal du plan est d'empêcher des pertes irréversibles s'agissant de la qualité de vie des pauvres, qui vacillent sous le poids de problèmes économiques dus au refus de payer décemment nos exportations primaires — refus découlant de la politique pratiquée dans le système commercial international et, en partie, de manipulations externes.

Nous appuyons votre appel pour que les règles du jeu soient équitables. Au centre de tout cela se trouve, selon nous, l'amélioration de l'environnement commercial international, surtout en faveur des pays en développement, afin de susciter la croissance économique et de créer des offres d'emploi pour le milliard de chômeurs qui sont mentionnés dans le rapport.

Nous comptons sur l'action de l'OIT à cet égard, et nous comptons sur la Présidente, et sur tous nos collègues pour soutenir nos efforts. Je vous remercie.

M. THYS (*représentant, Confédération mondiale du travail*) — Dans sa déclaration de principes, la Confédération mondiale du travail affirme que chaque travailleur est une personne humaine, c'est-à-dire un être à la fois libre et responsable, dont la dignité se traduit dans les droits fondamentaux et inaliénables qui doivent être respectés par tous, y compris par l'Etat et la société.

Pour la Confédération mondiale du travail, un travail décent est un travail digne qui est productif et librement choisi, qui assure un revenu qui permet au travailleur et à sa famille de vivre dignement, qui respecte les droits fondamentaux des travailleurs, qui offre des conditions de travail respectueuses de la santé et qui assure une protection sociale.

Le travail décent est d'ailleurs défini dans le Préambule de la Constitution de l'OIT. L'OIT se doit de promouvoir un travail décent, digne. Elle ne peut se contenter de réduire le déficit de travail décent. Le concevoir d'une autre façon serait indigne d'une organisation telle que l'OIT. En effet, l'OIT ne pourra jamais accepter que les travailleurs puissent œuvrer dans des conditions indécentes. Son objectif doit être

d'éliminer le travail indécent et non pas seulement de le réduire.

En tant qu'organisation syndicale internationale, nous sommes obligés de relever un certain nombre de points que nous ne partageons pas. En effet, le rapport préfère parler de la liberté d'association plutôt que de la liberté syndicale chère aux travailleurs et à leurs organisations, alors que la Constitution de l'OIT en parle dans son Préambule.

Certaines parties du rapport font trop souvent référence à la société civile plutôt qu'aux organisations syndicales. Il promeut les codes de conduite, les initiatives privées volontaires plutôt que des normes ayant force de loi. Il parle plus des gens que des personnes, ce qui peut laisser supposer que ces dernières sont parfois méprisées.

Le rapport s'étend trop longuement sur les codes de conduite et les initiatives privées volontaires sans mention aucune d'implication ou d'engagements possibles de l'OIT dans cette voie. L'OIT doit être proactive et doit s'impliquer dans ce débat. La CMT demande à l'OIT de s'engager dans ce processus afin d'éviter la privatisation du droit. Elle lui demande également de définir le cadre des codes de conduite et de toutes ces initiatives privées volontaires et de répondre valablement aux entreprises qui sollicitent son aide pour l'élaboration de tels codes ou accords.

Selon la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, la Conférence internationale du Travail rappelle qu'en adhérant à l'OIT les Membres, même lorsqu'ils n'ont pas ratifié les conventions fondamentales, ont l'obligation, du seul fait de leur appartenance à l'Organisation, de respecter, promouvoir et réaliser de bonne foi et conformément à la Constitution, les principes concernant les droits fondamentaux qui sont l'objet des dites conventions. Les gouvernements sont donc responsables de leur application, et il ne peut en aucun cas s'agir de créer un registre volontaire de pays résolus à respecter la Déclaration dans les zones franches d'exportation. Il n'est pas admissible pour la CMT de convertir une obligation en une possibilité. Moderniser les normes et leur système de contrôle ne peut se faire ni en abaissant les exigences d'application et de contrôle ni en minant ce qui existe.

La CMT est en faveur d'un programme de modernisation de l'OIT qui ouvre la voie à des changements organisationnels, qui redonne de la vigueur et du dynamisme à l'OIT, laquelle doit continuer à se fonder sur le tripartisme tout en ouvrant la voie à des collaborations actives avec d'autres acteurs. La modernisation de l'OIT veut, entre autres, dire que cette organisation doit être capable de protéger réellement tous les travailleurs.

C'est pour cela qu'elle a été créée car, pour la Confédération mondiale du travail, la personne humaine est première, l'économie vient ensuite. Le respect de la dignité de la personne n'est ni négociable ni monnayable. La seule logique du profit n'est pas tenable à long terme. Nombreuses sont les études qui démontrent que le respect de la dignité humaine est économiquement rentable.

Moderniser l'Organisation veut dire chercher les voies et moyens pour promouvoir dans le monde d'aujourd'hui la justice sociale. La première phrase de la Constitution de l'OIT est toujours d'actualité: «Une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la justice sociale.» La justice sociale ne peut pas exister sans le plein emploi, productif et librement choisi.

Comme le dit le rapport, il est important d'élaborer un agenda mondial pour l'emploi. La CMT regrette toutefois qu'une Conférence mondiale sur l'emploi ait été réduite à un forum d'une durée de deux à trois jours. En le faisant ainsi, notre organisation — l'OIT — risque de décevoir la communauté internationale qui l'avait chargée de cette mission.

L'économie de la connaissance ou du savoir est certes importante, mais elle ne touche qu'une minorité de travailleurs dans le monde. Certains économistes et organisations semblent être fascinés par elle et oublient que la majorité des travailleurs du monde se trouvent dans d'autres secteurs, notamment dans l'économie informelle.

Pour la CMT, l'économie sociale est une alternative valable à la création d'un travail décent pour tous et partout dans le monde. Si nous le voulons tous, il est possible que son développement contribue à plus de justice sociale dans le monde.

Original arabe: M. ABDUL-GHAFOUR (*délégué des employeurs, Iraq*) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Je suis heureux de féliciter Madame le ministre du Travail des Philippines, M^{me} A. Sto. Tomas, pour son élection à la présidence de cette Conférence et j'adresse également mes félicitations à tous les autres membres du bureau.

Deux années se sont écoulées depuis le rapport du Directeur général du BIT intitulé *Un travail décent*. Aujourd'hui le rapport du Directeur général ajoute certaines idées, certaines observations notamment en ce qui concerne le déficit de travail décent et expose les raisons qui ont amené à ce déficit.

Cependant, toutes ces idées et observations ne peuvent en fait expliquer le déficit de travail décent, dans les conditions économiques imposées depuis plus de dix ans à plus de 15 millions d'Iraqiens. En effet, le blocus inique imposé à mon pays depuis 1990 a eu des répercussions néfastes et dévastatrices sur l'infrastructure industrielle de l'Iraq qui avait atteint un niveau avancé de développement à la fin des années quatre-vingt. Et c'est ce blocus et cette destruction qui ont eu pour conséquence le licenciement d'un grand nombre de travailleurs, la réduction des services sociaux prévus par la législation, et l'apparition de nombreux problèmes pour tous les travailleurs. Nous n'avons malheureusement pas pu appliquer tous les principes fondamentaux, y compris l'égalité des sexes et les opportunités de travail que nous aurions voulu réaliser. Malheureusement l'Iraq a perdu beaucoup de son potentiel, il a été incapable de poursuivre ses objectifs, privé des principaux outils de production, des équipements, de l'accès aux connaissances modernes et au savoir-faire technologique dont l'évolution a été si rapide au cours des dernières années.

Les industriels iraqiens, que j'ai l'honneur de représenter ici, attirent l'attention de cette assemblée sur la gravité des problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs et les employeurs en Iraq et toutes les mesures qui visent à paralyser les ressources humaines et matérielles du fait du blocus que subit l'Iraq. Les industriels iraqiens estiment que la discussion du travail décent et des différents défis posés ne peut se faire de façon isolée. Tous les aspects de ce blocus devraient être considérés comme l'un de ces principaux défis qui nécessitent une prise de position internationale dévoilant les souffrances du peuple iraqien, et les effets dévastateurs de ce blocus.

Permettez-moi en conclusion de souligner notre approbation du choix très judicieux des sujets à l'étude. Mais malgré l'importance que représentent ces sujets pour notre pays, la préoccupation première du travailleur iraqien est la levée du blocus. Cependant, nous aimerions également attirer l'attention de tous les travailleurs dans le monde sur la situation des travailleurs palestiniens qui font face à des mesures coercitives terribles et qui sont privés de leurs droits humains les plus élémentaires et notamment le droit au travail et le droit de se déplacer dans leur propre pays. Car ce sont ces mesures arbitraires qui provoquent l'augmentation considérable des taux de chômage et la privation de toute protection sociale.

Original anglais: M. NGUTU (*ministre du Travail, Kenya*) — Permettez-moi, Madame la Présidente, au nom de la délégation du Kenya, de vous féliciter, ainsi que les membres du bureau, de votre élection méritée. Le principal thème qui sera abordé au cours de cette session de la Conférence porte sur un sujet intitulé «Réduire le déficit du travail décent: un défi mondial». Nous notons que ce déficit se traduit par l'insuffisance des possibilités d'emploi, de la protection sociale, par le déni des droits des travailleurs et l'absence de dialogue social. C'est l'écart qui existe entre le monde dans lequel nous travaillons et l'espoir d'une meilleure vie.

La délégation du Kenya souscrit à la nécessité urgente de poursuivre l'objectif d'un travail décent dans un monde en mutation. Comme l'a clairement dit le Directeur général dans son rapport, l'ampleur du déficit global de travail décent à l'échelle mondiale reflète divers types d'inégalités dans nos sociétés et suscite une préoccupation réelle. Nous pensons donc aussi que si nous ne nous attaquons pas à ce déficit, la justice sociale restera un vain mot.

Madame la Présidente, compte tenu de la libéralisation et de la mondialisation de l'économie, le Kenya estime que le moment est venu pour l'OIT de prendre toutes les mesures visant à assurer les droits fondamentaux des travailleurs et permettre ainsi de relever un défi mondial, à savoir réduire le déficit de travail décent.

Nous partageons le point de vue selon lequel le travail décent est un travail productif où les droits sont protégés et qui permet d'obtenir un revenu adéquat et une protection sociale qui l'est tout autant. Nous pensons également qu'un travail décent devrait également signifier un travail suffisant, c'est-à-dire offrant à tout un chacun la possibilité d'avoir une activité rémunérée. Nous nous réjouissons donc que le Directeur général vise l'objectif primordial de faire en sorte que les hommes et les femmes du monde entier aient un travail décent, grâce à la mise en œuvre des quatre objectifs stratégiques et de huit programmes focaux. Les activités visant à promouvoir le travail décent dépendront également de la mise en œuvre effective du programme et budget récemment adopté par l'OIT, qui définit des objectifs et des indicateurs de performance et permet à l'Organisation d'évaluer ses progrès et d'en rendre compte à ses mandants.

Dans le cadre de nos efforts pour promouvoir un travail décent grâce à la promotion des normes du travail de l'OIT, le Kenya a ratifié et pleinement mis en œuvre 49 conventions de l'OIT, dont sept des huit conventions fondamentales, à savoir, les conventions nos 29, 98, 100, 105, 111, 138 et 182.

A l'heure actuelle, le gouvernement du Kenya procède à une révision majeure de sa législation du travail dans le but de l'harmoniser avec les conventions internationales de l'OIT qui ont été ratifiées par le pays.

A ce stade, Madame la Présidente, je voudrais faire des commentaires très brefs concernant les autres points qu'il est prévu d'examiner au cours de cette session de la Conférence.

Nous notons que la question de la sécurité et de la santé dans l'agriculture doit faire l'objet d'une deuxième et dernière discussion au cours de cette session, aux fins de l'adoption d'une convention et d'une recommandation. Bien que le secteur agricole soit probablement un des secteurs les plus dangereux dans les pays en développement et dans les pays industrialisés, il n'est généralement pas pris en compte dans les normes de santé et de sécurité au travail de nombreux pays. C'est donc à cet égard que nous saluons les nouvelles normes proposées portant sur la sécurité et la santé dans le domaine de l'agriculture qui, nous l'espérons, serviront de cadre pour l'élaboration de politiques nationales en la matière.

Nous saluons également la tenue d'une première discussion sur la promotion des coopératives au cours de cette session de la Conférence. Les coopératives sont perçues comme étant un moyen pour leurs membres d'atteindre des buts sociaux et économiques communs et ce dans tous les pays. Or, l'OIT ne semble pas avoir établi de norme internationale globale dans ce domaine.

Au Kenya, nous avons, à l'heure actuelle, 9000 coopératives comptant 4,8 millions de membres. Leur production est de 50 milliards de shillings du Kenya, soit 750 millions de dollars E.U., contribuant ainsi à 45 pour cent du PNB. Il est par conséquent important que nous ayons une position commune sur la manière dont nous pourrions créer un environnement favorable au développement des coopératives dans nos pays respectifs.

La question de la sécurité sociale devrait également faire l'objet d'une discussion générale au cours de cette session. Nous notons que l'objectif de la discussion consistera à définir une vision de l'OIT en matière de sécurité sociale, qui repose sur les principes de base, et qui réponde également aux nouveaux problèmes et aux nouveaux défis auxquels est confrontée la sécurité sociale. Cette discussion pourrait également conduire à l'actualisation ou à la révision des normes existantes. De nombreux pays en développement rencontrent de grandes difficultés dans le domaine de la gestion des systèmes de sécurité sociale d'où une perte de confiance de la part des participants en la viabilité de ces systèmes.

Au Kenya aujourd'hui, notre système de sécurité sociale consiste en un fonds national de sécurité sociale, qui est l'institution maîtresse depuis 1966. Il existe également dans ce domaine un régime de pension pour les fonctionnaires, ainsi que des régimes de retraite pour les collectivités locales et des fonds de prévoyance gérés par des organisations paraétatiques et des entreprises privées.

Pour conclure, Madame la Présidente, je voudrais souligner que l'OIT en tant qu'organisation tripartite a un rôle unique à jouer dans la promotion de la justice sociale d'une manière générale dans le monde d'aujourd'hui qui est devenu si interdépendant. C'est sur cette toile de fond que la délégation du Kenya lance un appel aux nations pacifiques du monde entier,

afin qu'elles continuent à aider l'OIT à accomplir sa noble tâche, à savoir promouvoir la justice sociale et améliorer la qualité de vie des peuples du monde entier. Je vous remercie de votre attention.

Original thai: M. PHODHIVORAKHUN (délégué des employeurs, Thaïlande) — Au nom des employeurs de Thaïlande, je tiens à saluer très chaleureusement tous les participants à cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail.

J'ai le plaisir de venir d'un pays où les relations entre le patronat et les salariés se déroulent dans un climat relativement courtois, avec peu de troubles et de différends. Evidemment, il existe des conflits et des avis divergents entre employeurs et travailleurs, mais nous arrivons souvent à trouver des compromis et à nous entendre. En fait, les employeurs et les travailleurs de Thaïlande coopèrent de façon très étroite dans les domaines suivants: collaboration étroite entre travailleurs et employeurs pour prévenir les différends et les troubles; coopération à l'amélioration des conditions de santé et de bien-être au travail; campagne en vue de la création d'un institut de sécurité indépendant; soutien conjoint du programme visant à élargir la couverture de sécurité sociale aux entreprises qui ne comptent qu'un travailleur, en réduisant peu à peu le nombre des travailleurs des entreprises bénéficiaires de dix à cinq, puis de cinq à un. Cette position a été adoptée par les employeurs. Le nombre minimum de travailleurs (dix) qu'une entreprise doit compter actuellement pour bénéficier de la sécurité sociale est tel qu'il laisse de côté un grand nombre d'entreprises encore plus petites qui ne satisfont pas à cette exigence. Faire passer le nombre des travailleurs requis à un du jour au lendemain serait contre-productif. Nous soutenons également fermement un programme gouvernemental visant à assurer un traitement médical aux pauvres à un coût de 30 bahts, soit à peu près 0,7 dollar des Etats-Unis par visite médicale.

Les employeurs thaïlandais apportent leur soutien à un programme visant à assurer la formation permanente des travailleurs qui bénéficient d'une nouvelle loi et à prolonger la scolarité obligatoire jusqu'à 12 ans. Nous sommes en train de mettre en place un système qui permettra aux travailleurs d'améliorer leur formation par ce que l'on appelle les «écoles en usine». C'est un programme qui est en cours de mise en œuvre dans différents établissements industriels et qui ne cesse de se développer.

Les employeurs de Thaïlande travaillent en liaison étroite avec le gouvernement sur des questions diverses liées à la promotion de la sécurité, de la santé et du bien-être des travailleurs. Par le biais de diverses commissions tripartites, les représentants des employeurs participent à la conception, à la rédaction et à la modification de législations, de règles et de mesures visant à assurer l'équité et à garantir le bien-être, la sécurité et la santé des travailleurs. Nous ne sommes pas toujours du même avis que le gouvernement, mais nous parvenons souvent à des compromis viables. Nous sommes satisfaits de constater que le gouvernement nous a toujours consultés sur les principales questions de politique générale. Ainsi, nos relations avec celui-ci sont très cordiales.

Nous pensons que notre législation actuelle du travail, vu le stade actuel du développement économique et social de notre pays, permet d'assurer la sécurité, le bien-être et la santé des travailleurs et de leur garantir un niveau de vie décent. Le niveau des revenus des

travailleurs, bien entendu, pose problème. Le salaire minimum est relevé presque tous les ans par une commission nationale tripartite des salaires. Chacune des deux parties juge souvent les augmentations trop élevées ou trop faibles. La législation thaïlandaise du travail n'a cessé d'être révisée en vue d'accorder davantage de prestations aux travailleurs.

En ce qui concerne la question des femmes et des enfants, nous informons la Conférence qu'il existe chez nous un petit problème. Les femmes sont traitées au travail à l'égal des hommes. Elles reçoivent le même salaire et les mêmes prestations sociales qu'eux. Etant le sexe faible, elles sont en fait mieux traitées que les hommes, et nous disons souvent que les femmes sont du même sexe que nos mères, et qu'elles doivent donc être bien traitées à cause de cela. Par ailleurs, outre le fait que les femmes obtiennent les mêmes droits et prestations que les hommes, elles sont également susceptibles de bénéficier des mêmes perspectives de carrière et d'être promues à des postes de direction dans les entreprises. On trouve en effet en Thaïlande de nombreuses femmes qui occupent des postes d'encadrement et de direction, au même titre que les hommes.

En ce qui concerne le travail des enfants, la Thaïlande applique les diverses conventions de l'OIT relatives à cette question, comme le prouvent les dispositions de la loi sur la protection des travailleurs de 1998. En fait, la plupart des entreprises thaïlandaises ont fixé l'âge minimum de l'embauche à 18 ans. Peut-être y a-t-il çà et là quelques cas isolés d'entreprises familiales où des enfants de 14 ou 15 ans sont recrutés pour faire un travail léger, essentiellement pendant les vacances, et ainsi gagner de quoi payer leurs dépenses scolaires.

J'aimerais maintenant présenter quelques observations sur le rapport du Directeur général du BIT. De manière générale, nous sommes d'accord avec les observations et suggestions que fait le rapport et nous partageons l'avis du Directeur général selon lequel chacun mérite une vie décente, ce qui implique notamment un revenu raisonnable, la sécurité de l'emploi, et des perspectives de carrière. Je souligne toutefois qu'il n'est pas possible de trouver un critère unique à la notion de «niveau de vie décent», car cette notion varie, par exemple, en fonction des circonstances locales, de la culture et du niveau de développement social et économique.

Il me semble qu'essayer d'adopter des règles fixes à cet égard serait dangereux. Je pense que c'est à chaque gouvernement du monde qu'incombe l'amélioration du niveau de vie de ses citoyens. Les choses doivent donc pouvoir évoluer progressivement et régulièrement.

Je pense qu'un moyen de promouvoir un niveau de vie décent consiste à lutter contre la misère, ce qui est l'une des grandes actions menées par l'OIT, laquelle doit poursuivre ses efforts à cet égard. Le Directeur général a d'ailleurs mentionné ce point dans son rapport en proposant de renforcer la coopération et la coordination avec les autres institutions du système des Nations Unies. L'OIT peut mobiliser les ressources et le savoir-faire d'institutions telles que le PNUD, l'ONUDI, la Banque mondiale et la FAO, par exemple, pour aider à la mise en place de projets de développement rural contribuant directement à remédier à la misère.

Les programmes de microcrédit qui, si je comprends bien, sont soutenus par la Banque mondiale,

constituent un autre moyen d'améliorer les revenus des plus démunis.

Original arabe: M. AL-AYYAR (ministre des Affaires sociales et du Travail, ministre de l'Electricité et des Eaux, Koweït) — Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux. Je suis heureux de participer aux travaux de cette session qui regroupe des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des Etats Membres de cette auguste Organisation qui vise à jeter les bases d'une paix mondiale, de la justice sociale et du bien-être pour tous les peuples du monde et ce conformément à sa Constitution qui date de 1919 et à la Déclaration de Philadelphie et conformément aux normes internationales et résolutions qui ont été adoptées.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour féliciter Madame la Présidente de la Conférence et les Vice-présidents, et leur souhaiter plein succès dans l'accomplissement de leurs tâches.

Permettez-moi de saluer le rapport du Directeur général intitulé: *Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial*. En effet, le travail décent comprend toutes formes de protection sociale et correspond aux aspirations non seulement de l'Organisation mais aussi de tous les peuples du monde.

Permettez-moi à cet égard d'émettre les commentaires et les opinions suivants.

Premièrement le travail décent fournit un cadre approprié pour une politique intégrée qui combine les objectifs stratégiques principaux, à savoir le droit du travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social.

Deuxièmement, le déficit du travail décent constitue un obstacle qui entrave le processus de développement national dans tous les pays.

Troisièmement, il est impératif d'augmenter la productivité et de combattre la discrimination, le chômage et la pauvreté qui constituent les plus grands obstacles au développement social et au développement de l'humanité.

Quatrièmement, il est nécessaire de créer des conditions propices pour lutter contre les effets pervers de la mondialisation tels que le chômage, la baisse des revenus, la réduction des prestations sociales.

Cinquièmement, l'Organisation doit traduire le travail décent en programmes pratiques et elle se doit également d'aider les pays Membres à appliquer leurs politiques de développement, ce qui va dans l'intérêt de toutes les catégories et de tous les Etats Membres.

L'Organisation doit également aider les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs dans ce domaine.

Sixièmement, j'appelle l'Organisation à cet égard à augmenter la part des pays arabes dans les programmes de coopération technique et je l'appelle également à poursuivre sa coopération avec l'Organisation arabe du travail.

Le gouvernement koweïtien a veillé à garantir le travail décent à tous ses citoyens et ce conformément à la Constitution de 1962 et à sa législation.

Permettez-moi d'émettre les remarques suivantes.

Le gouvernement koweïtien garantit à chaque citoyen un travail décent dans les secteurs public et privé, et cela pour lutter contre le fléau du chômage.

Le Koweït ne connaît aucune forme de travail forcé, qui est conforme à l'un des principes de base de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

De plus, notre gouvernement a ratifié les conventions n^{os} 29 sur le travail forcé, 1930 et 105 sur l'abolition du travail forcé, 1957.

Notre gouvernement accorde également des aides financières aux catégories défavorisées qui ne sont pas capables de travailler. Près de 15 000 familles profitent de ces aides financières.

La loi sur la sécurité sociale couvre 100 pour cent des travailleurs dans le secteur public civil et le secteur de l'industrie pétrolière.

Le gouvernement fournit également des aides et des prestations spéciales aux handicapés, aux personnes âgées, aux délinquants juvéniles et aux orphelins.

De plus, le gouvernement koweïtien soutient la société civile, les organisations syndicales et les coopératives au Koweït.

Le Koweït fournit près d'un million d'emplois à des travailleurs immigrés en provenance des pays arabes et asiatiques, et ce dans le secteur public, le bâtiment et comme employés de maison. Tous ces travailleurs immigrés jouissent de conditions très favorables.

Permettez-moi en conclusion de remercier tous les Etats Membres de l'OIT d'avoir bien voulu reconsidérer la situation des travailleurs arabes en Palestine et je saisis cette occasion pour appeler l'Organisation à examiner la situation désastreuse des travailleurs palestiniens qui sont soumis aux pires formes d'exploitation et qui sont soumis également au chômage et à la violation de leurs droits.

J'estime que les aspirations des peuples de tous les pays de la terre sont représentées par la dignité et la fraternité, et cela implique beaucoup d'efforts ainsi qu'une solidarité et une coopération entre tous les partenaires sociaux qui ont jeté les bases de l'OIT il y a plus de quatre-vingt ans.

Original espagnol: M. BERNIS (délégué gouvernemental, Paraguay) — Permettez-moi tout d'abord de féliciter notre Présidente, Madame A. Sto. Tomas, Secrétaire d'Etat au travail et à l'emploi des Philippines. J'aimerais en même temps lui souhaiter beaucoup de succès dans l'accomplissement de ce mandat que lui a confié la Conférence pour diriger cette réunion au sommet.

C'est un honneur pour moi de représenter aujourd'hui la République du Paraguay et d'avoir l'occasion de vous dire que nous sommes ici pour essayer d'apporter notre appui à la recherche de solutions aux multiples problèmes qui se posent dans le monde du travail. J'entends par là les relations professionnelles et la sécurité sociale sur cette planète de plus en plus mondialisée, et toute chose qui, dans le même temps, crée des problèmes pour le développement de nos pays, nous devons faire face à cette évolution économique et sociale pour parvenir au progrès et au développement économique et social auxquels nous aspirons tous, afin que cela ne soit pas la prérogative des pays développés.

Tout ceci ne doit pas se faire au détriment de l'un des facteurs les plus importants de nos pays, à savoir l'emploi, l'emploi, qui est un facteur essentiel à la stabilité économique et sociale de nos peuples.

Nous devons trouver des solutions adéquates afin de ne pas rester à l'écart du développement; aujourd'hui des pays tels que le Paraguay, tournés essentiellement vers l'agriculture et l'élevage, se voient fermer les marchés internationaux parce qu'ils ne sont plus compétitifs en raison des subventions que les pays développés octroient à ce secteur ou à cause

des aides nationales que les pays allouent à leur agriculture. C'est la raison pour laquelle nous devons réaliser des études poussées pour maintenir le développement et parvenir à un bien-être accru pour nos populations. C'est pour cela que nous appuyons résolument les directives que le Directeur général du Bureau international du Travail promulgue pour que le travail décent se généralise.

Le Paraguay, qui lutte vigoureusement pour un meilleur développement économique et social, continue à accorder la priorité à tout ce qui a trait au travail et à l'emploi. Des mesures ont été prises dans ce sens pour approfondir le dialogue social entre tous les secteurs, du gouvernement, des employeurs et des travailleurs, afin d'être mieux à même de relever les défis actuels, de consolider la démocratie tout en évitant les conflits susceptibles de miner la croissance et la modernisation de notre pays. C'est ainsi que nous avons créé le Conseil tripartite du dialogue social pour étudier les questions sociales et mieux pour parvenir aux objectifs mentionnés. Nous continuerons à œuvrer en ce sens afin que, d'un commun accord, nous adoptions des solutions favorables à l'emploi, l'emploi, qui doit être le leitmotiv de la politique sociale.

Nous sommes, quant à nous, décidés à appliquer les normes de l'OIT que nous avons ratifiées. Par exemple, cette année, la convention (n^o 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, est entrée en vigueur, et nous avons également constitué trois commissions intergouvernementales pour le contrôle de la législation du travail dans les zones frontalières à flux migratoire élevé. De même, nous assumons la présidence provisoire du MERCOSUR cette année. Au premier semestre, nous avons convoqué une réunion des quatre Etats Membres et des deux Etats associés pour étudier l'ordre du jour de cette Conférence et nous mettre d'accord sur des positions communes, surtout en matière de dialogue social et en matière de protection dans le domaine du travail, par exemple, en ce qui concerne le projet de convention relative à la sécurité et à la santé de l'agriculture. Ce projet, qui est extrêmement ambitieux et qui reprend les normes de pays hautement développés, nous avons l'intention de l'adapter à nos situations nationales respectives, car nous souhaitons doter des meilleures conditions de sécurité et de santé notre principale activité nationale, à savoir l'agriculture. Nous espérons trouver les mesures et les moyens économiques et technologiques qui s'imposent pour que cette convention entre en vigueur.

Enfin, j'aimerais faire savoir que nous appuyons l'OIT en raison de la coopération technique dont elle nous fait bénéficier, et de l'orientation réaliste que le Directeur général imprime à ses travaux de façon à ce que nous trouvions, dans les bureaux de Genève et dans les représentations régionales, l'appui nécessaire au développement économique et social de notre pays.

Original arabe: M. EL-NETSHEH (délégué gouvernemental, Palestine) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Au nom de la délégation de mon pays, la Palestine, je voudrais féliciter Madame la Présidente de son élection à la Présidence de cette session et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de ses tâches.

Je suis heureux de vous présenter les meilleures salutations du peuple palestinien qui résiste et qui ne cesse de lutter pour asseoir les fondements de la paix

sous le commandement de son leader, M. Arafat. Je vous transmets les salutations des familles des martyrs qui tombent chaque jour, des travailleurs qui meurent chaque jour. Je vous transmets les salutations des familles des otages et des détenus parmi les travailleurs palestiniens. Je vous transmets les salutations des travailleurs qui meurent chaque jour dans leurs usines et dans leurs terres. Je vous salue au nom des familles des orphelins, au nom du bébé martyr Iman Hejo et de l'enfant martyr Mohamed El-Durra.

Je viens de Palestine, d'une terre qui est sous siège. Je suis venu seul. Il n'y a pas de délégation palestinienne. Le rapport du Directeur général s'intitule *Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial*. Je voudrais saluer ce titre. Ce titre très opportun puisqu'il porte sur les droits des travailleurs, sur les droits fondamentaux au travail, et nous sommes reconnaissants au Directeur général pour le choix de ce thème comme sujet de la Conférence cette année.

Nous aspirons à la paix dans toute la région du Moyen-Orient. Le rapport du Directeur général porte, comme je viens de le dire, sur les conditions de travail décent et sur les principes fondamentaux au travail. Toutefois, nous avons le devoir d'examiner avec soin la situation et les circonstances tragiques et désastreuses des travailleurs palestiniens qui sont soumis aux pires exactions, contrairement à tous les objectifs et principes qui ont présidé à la création de l'OIT. En effet, l'un des objectifs de l'OIT est de protéger les droits des travailleurs où qu'ils soient, aux quatre coins du monde.

C'est le règlement de la Conférence que je respecte. Je demande de respecter la législation internationale. Nous parlons ici de la loi internationale, de l'éthique internationale, des principes qui ont présidé à la création de l'OIT. Je ne prends pas mes ordres d'une autorité d'occupation qui viole ces droits, qui viole ces principes fondamentaux au travail. Je viens d'un pays où les innocents sont tués, où les travailleurs sont réprimés, où les travailleurs meurent dans leurs usines, ils meurent sur leur lieu de travail. Je parle de ces travailleurs. Je ne parle pas d'autres travailleurs.

Je vous transmets les salutations de notre peuple qui aspire à la paix, de nos enfants, de nos travailleurs. Je vous appelle à envoyer de toute urgence dans notre pays des missions qui rencontrent les familles des martyrs, les familles des détenus. Je ne parle pas seulement des travailleurs, je parle des employeurs aussi. Est-il possible, est-il permis que la délégation palestinienne soit la seule délégation qui ne soit pas autorisée à venir ici? Je voudrais vous remercier de votre attention et vous remercie d'avoir soutenu la paix, qui est la cause pour laquelle lutte le peuple palestinien. Je vous remercie.

Original allemand: M. NORDMANN (Secrétaire d'Etat, Direction du Travail, Département fédéral de l'Economie, Suisse) — Vous me permettrez de commencer par féliciter M^{me} A. Sto. Tomas pour son élection à la présidence. Je tiens également à remercier le Directeur général et le Bureau pour avoir produit un rapport très intéressant et stimulant, bien que malheureusement paru un peu tard. Nous aurions aimé pouvoir diffuser ce rapport à l'intérieur de notre administration et ainsi contribuer à atteindre un des objectifs du Bureau, à savoir sa promotion auprès du public. Nous escomptons que le rapport du Directeur général soit désormais disponible au moins un mois

avant la Conférence. La délégation suisse est impressionnée par la franchise avec laquelle ce rapport aborde des problèmes d'une grande acuité politique et nous espérons qu'une discussion ouverte apportera des réponses aux questions posées. Ce rapport analyse avec justesse les défis de l'OIT à l'ère de la mondialisation et propose des solutions courageuses.

Il est exact de dire que le drapeau du travail décent du BIT est de plus en plus arboré. Mais il est exact aussi de dire qu'il conviendrait que l'axe poursuivi par les troupes du BIT qui portent ce drapeau devrait être défini de façon plus concrète.

Pour définir ces objectifs ambitieux, il nous faut des ressources et des partenaires. Nous soutenons le Directeur général qui essaie de jeter de nouvelles passerelles vis-à-vis des ONG et du secteur privé. Ce n'est que si nous collaborons tous et que nous sommes persuadés de l'engagement personnel et des ressources financières de tous que nous pouvons en profiter, que nous aurons du succès. A cet égard, l'OIT peut tirer des enseignements de ces organisations sœurs. Il s'entend évidemment que la structure tripartite de l'OIT doit être encore renforcée et développée. Ce qui compte pour nous en particulier sont les trois domaines suivants:

- 1) l'élaboration d'une stratégie de l'emploi et du développement. Nous nous félicitons du forum mondial de l'emploi que la Suisse soutient financièrement et qui doit constituer le point de départ du renforcement de l'OIT sur les questions socio-économiques. Ce travail de recherches des économistes doit être intensifié et diffusé aussi largement que possible. Un fondement empirique et théorique solide du travail décent permettra à l'OIT de réaliser ses programmes du travail décent et de l'utiliser comme plate-forme, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- 2) Sur le plan externe, le travail décent de l'OIT facilitera à celle-ci le rôle naturel de direction qu'elle doit assumer dans les domaines des normes du travail, du commerce et du développement, ce qui a été son mandat depuis Copenhague et Singapour au moins. Concrètement, il s'agit de renforcer le groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation et d'y permettre de participer d'autres organisations, telles que l'OMC. Par ailleurs, le Bureau doit présenter des études sérieuses économiques. L'OIT assumera ainsi un rôle important et contribuera à remplacer le conflit destructeur entre mot d'ordre et ordre de marche par des discussions pragmatiques et axées sur des solutions concrètes.
- 3) Sur le plan interne, il est nécessaire de renforcer, de réorienter les activités normatives de l'OIT. La Suisse se félicite de cela à plusieurs égards. D'une part dans la politique normative, nous félicitons le Directeur général de l'appel qu'il a lancé pour réformer l'appareil de contrôle normatif de l'OIT. Le contrôle des normes doit être exhaustif et percutant, plus qu'il ne l'est aujourd'hui. Et il en va de même pour le nouveau groupement entre les diverses normes et la pertinence des normes élaborées grâce à une approche intégrée. Ce qui est tout aussi important, au moins, c'est d'autre part l'engagement de l'OIT dans l'élaboration de nouveaux instruments. Je laisse aux érudits le soin de déterminer s'il s'agit de «soft law» ou «hard law». Ce qui est important, c'est le résultat, à savoir la

création d'un grand nombre d'emplois dignes et, à cet égard, les initiatives privées volontaires ou les investissements sociaux sont souvent plus importants que les conventions souvent très peu ratifiées. C'est pourquoi nous soutenons les initiatives qui ont été entreprises à cet égard et dans le contexte du programme du travail décent, nous soutenons également le rôle actif de l'OIT. Pour que ce programme soit réalisé, nous soutenons la coopération technique de l'OIT pour réaliser les initiatives et ainsi assumer une fonction de conseil à l'égard des entreprises qui le demandent. Et enfin, nous soutenons aussi l'idée de l'encouragement de la Déclaration dans les zones de libre-échange, par exemple par le biais d'un registre et d'une collaboration technique visant à soutenir et à contrôler leur application. Cela peut sembler ambitieux, mais uniquement pour ceux qui regardent la réalité avec des œillères. En effet, à l'heure actuelle, ce sont les milieux économiques et les ONG qui règlent les normes du travail de manière bilatérale et l'OIT risque d'arriver trop tard. Si nous voulons éviter cela, nous devons assumer notre responsabilité de membre de l'OIT. C'est pourquoi je vous invite à accepter l'offre du Directeur général et à nous hisser ensemble à la hauteur de la mission historique qui est celle de l'Organisation. Je vous remercie de votre attention.

M. SÂRBU (*ministre du Travail et de la Solidarité sociale, Roumanie*) — J'ai l'honneur de féliciter la Présidente, au nom de la délégation de la Roumanie, pour son élection à la tête de cette Conférence et de vous souhaiter bonne chance dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié.

J'ai le grand plaisir de prendre la parole depuis la tribune de cet important forum international où les problèmes qui concernent le monde du travail ont toujours été analysés avec un grand esprit de responsabilité. La justice sociale, le desideratum de l'Organisation internationale du Travail, acquiert au début de ce millénaire une nouvelle dimension. On ne peut pas parler de justice sociale sans travail décent. Il est évident que le travail décent et la diminution du chômage, aspects traités d'une manière très sensible et pertinente dans le rapport du Directeur général, doivent représenter un but universel. Celui-ci a comme résultat aussi bien le développement de la société que de l'individu et la jonction harmonieuse des politiques sociales et économiques ainsi que l'implication plus active de partenaires sociaux représentent une moyenne efficace à atteindre de ce desideratum.

Le gouvernement de la Roumanie a exprimé sa volonté de promouvoir la relance de la croissance économique, le combat de la pauvreté et du chômage. Le principe de l'équilibre entre les impératifs de l'économie de marché et celui de la protection et de la solidarité sociale représente un fondement de programme du gouvernement acteur. La croissance économique représente une condition sine qua non pour la résolution des problèmes sociaux, y compris les problèmes les plus aigus, le chômage. Dans ce contexte-ci, les objectifs de la réforme dans le domaine de l'emploi sont orientés en deux directions. L'objectif sur le long terme est représenté par la constitution d'un cadre efficace pour la politique sociale, apte à offrir des solutions aux problèmes posés par l'économie moderne en plein processus d'évolution.

Les aspects principaux portent sur la diminution de la dépendance envers les prestations en nature, l'assurance de la mobilité élevée sur le marché du travail et la nécessité de la préparation pour les risques et les problèmes inhérents à un véritable système de marché. Mais en même temps, on doit prendre en compte une série d'aspects sur le court terme et qui nécessitent une intervention immédiate.

Une partie de ceux-ci sont liés aux conséquences de la restructuration économique et d'autre part aux coûts élevés des assurances sociales qui affectent le développement économique du pays et permettent la génération inacceptable et périlleuse de l'économie de crise. La stratégie dans le domaine de l'emploi sera orientée conformément au plan national d'action pour l'emploi qui sera élaboré en fonction de la situation existante en Roumanie et prendra en considération les effets sur le court et le long terme du processus de restructuration industrielle et va définir aussi des mesures prioritaires pour l'augmentation de l'emploi.

Le gouvernement se propose d'appliquer des mesures économiques de stimulation de la création d'emplois dans les conditions de la poursuite du processus de privatisation et restructuration afin que le chômage descende sous 8 à 9 pour cent dans l'année 2004. Du point de vue économique, on comptera pourtant sur la stimulation intensifiée des investissements y compris des investissements publics, et du point de vue social sur un taux plus élevé du salaire minimum sur l'économie, associé à une diminution relative des prestations de chômage. Malheureusement, au cours des dernières années, a été promu un encouragement social fondé sur des salaires compensatoires octroyés à ceux qui abandonnaient de leur propre initiative des emplois non performants. Le gouvernement actuel va renoncer à ces mesures ayant des effets dévastateurs pour une économie en plein processus de restructuration. On va réorienter les ressources déjà limitées dont on dispose afin de créditer les petites et moyennes entreprises pour la création d'emplois pour les chômeurs ou pour les demandeurs d'emploi. En tenant compte des moyens financiers disponibles, on utilisera les actions de qualification, requalification ou réorientation de la main-d'œuvre; on élaborera également des programmes de reconversion professionnelle en vertu des prévisions relatives aux changements structurels de l'économie nationale. Dans le domaine social, on a promu une série de projets d'actes normatifs qui ont pour but l'amélioration de la protection des droits de chaque citoyen. Dans ce contexte-ci, je souhaiterais mentionner le projet concernant le revenu minimum garanti, la lutte contre l'exclusion sociale, la stimulation de l'emploi, de la main-d'œuvre et la protection sociale des demandeurs d'emploi, ainsi que l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. L'expérience accumulée jusqu'à présent a démontré le fait qu'une bonne gouvernance ne pouvait être réalisée que par la promotion d'un véritable dialogue social, élément clé de la démocratie et en même temps instrument flexible dans l'accomplissement de desiderata économiques et sociaux. Dans cet esprit, le gouvernement de la Roumanie a octroyé une attention particulière au dialogue avec les partenaires sociaux par le commencement de la négociation et la signature au mois de février d'un accord social. C'est le premier accord social signé par le gouvernement et toutes les confédérations syndicales et patronales représentatives au

niveau national. De plus, la semaine dernière, les mêmes partenaires ont signé, à une exception près, un protocole qui concerne des domaines de la législation des assurances sociales. Ils se sont engagés à ne plus demander durant quatre ans d'autres modifications du cadre législatif en la matière en prouvant ici que le dialogue social représente la voie pour obtenir la stabilité politique et sociale, si nécessaire dans cette période de transition. En ce qui concerne ce rapport avec l'Organisation internationale du Travail, le gouvernement roumain considère qu'il détient un rôle très important dans le soutien et la promotion d'un travail décent. Le programme de coopération technique représente un des moyens les plus appropriés que l'Organisation doit développer par la suite et qui doit être orienté vers la stimulation de l'emploi de la main-d'œuvre, de la création de petites et moyennes entreprises et de l'amélioration des conditions de travail.

Original arabe: M. LOUHADIA (délégué gouvernemental, Algérie) — Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux. Je suis fermement convaincu que, grâce à votre sagesse et à vos compétences, nous parviendrons à des résultats très positifs. Je vais faire certaines observations sur le rapport du Directeur général et c'est pourquoi j'aimerais tout d'abord commencer par dire l'importance que nous accordons à ce rapport et à ses deux dimensions économique et sociale. En effet, le rapport en question arrive dans un contexte économique et social caractérisé par la mondialisation économique et technologique alors que le développement social ne répond pas aux ambitions des peuples, notamment de ceux qui souffrent de catastrophes naturelles, de conflits et de la pauvreté, qui menacent plus particulièrement nos pays en développement, et surtout les pays africains.

Partant de tout cela, le problème de l'emploi se pose avec acuité à une époque où la préoccupation principale de tout citoyen est de trouver un travail décent non seulement dans les pays en développement, mais dans tous les pays du monde.

Étant donné que l'emploi constitue le pivot de tous les programmes gouvernementaux appliqués en Algérie, nous estimons qu'il est de notre devoir d'orienter tous nos efforts vers la satisfaction des besoins de nos populations en matière d'emploi et de lutte contre le chômage. Je pense que cela est lié à la ratification du marché des investissements et à l'afflux de capitaux.

Garantir un travail décent à tout individu demeure notre préoccupation première car nous estimons que le travail est la dignité de l'homme, du citoyen. C'est pourquoi l'Algérie déploie des efforts très importants pour garantir la dignité de chaque citoyen en assurant des emplois par l'intermédiaire des services compétents dans le cadre d'un programme élaboré par notre gouvernement et visant à combattre la pauvreté et à assurer l'intégration de larges catégories de la population et plus particulièrement les jeunes.

Il est clair que la recherche et l'obtention d'un emploi décent ne doivent pas occulter les conditions dans lesquelles est exercé un tel travail. Nous signalons à ce propos que l'Algérie a ratifié toutes les conventions internationales concernant le travail dont la plus récente est la convention sur les pires formes de travail des enfants. La législation algérienne en matière de travail consacre les principes de respect des conditions relatives à la santé et à la sécurité sur les lieux de travail et assure la promotion du dialogue social. C'est

ainsi que le législateur algérien a considéré le droit à un travail décent comme un droit de l'homme qui assure le respect de sa dignité; cette même législation garantit la consultation et le dialogue entre les partenaires sociaux en matière de conditions de travail et d'emploi conformément aux normes de l'OIT.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour aborder certaines questions qui figurent à l'ordre du jour de cette session, particulièrement les questions relatives à la sécurité sociale car nous estimons que cette initiative est digne d'intérêt, étant donné le rôle important que joue la sécurité sociale dans l'atténuation des problèmes sociaux, plus particulièrement la pauvreté, qui existent dans les économies soumises aux plans de restructuration car ceux-ci ont généralement de graves répercussions sur le plan social. Il faut signaler aussi que la survie de la sécurité sociale constitue un défi important dans un contexte d'aggravation du chômage qui constitue un obstacle au développement global.

Malgré toutes ces difficultés, le service algérien de la sécurité sociale a pu couvrir plus de 85 pour cent de la population de l'Algérie dans toutes les branches. Nous signalons dans ce contexte que l'Algérie a organisé des séminaires auxquels ont participé tous les partenaires sociaux dans le but d'élaborer les bases susceptibles de moderniser le travail de la sécurité sociale. Les propositions figurant dans le rapport et relatives à la sécurité sociale, et les débats qu'elles entraîneront, constitueront plus particulièrement une base de travail pour des consultations entre tous les partenaires sociaux qui sont concernés par la survie et la modernisation de la sécurité sociale.

Les changements économiques et sociaux que nous connaissons actuellement exigent que de nouveaux mécanismes soient établis pour répondre aux exigences du monde du travail et pour garantir le respect des conditions de travail, des droits et des obligations en matière de travail. Il faut concentrer tous les efforts pour réduire les déficits de travail décent.

Nous fondons beaucoup d'espoir sur cette Conférence et nous espérons qu'elle va nous permettre de couronner nos efforts de succès en matière de travail décent.

Je ne veux pas clore mon intervention sans rappeler, une fois de plus, la situation précaire et dramatique que vivent les travailleurs et les employeurs dans les territoires arabes occupés, et nous invitons notre Organisation à concentrer tous ses efforts pour fournir toute l'assistance technique nécessaire afin d'atténuer cette tragédie. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite plein succès dans vos travaux.

Original russe: M. NAGIYEV (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Azerbaïdjan) — J'aimerais tout d'abord exprimer ma profonde gratitude pour l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant cet aréopage réuni à l'occasion de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Je souhaite souligner l'importance particulière de la présente session, ainsi que des rapports qui sont examinés et qui portent sur la possibilité de parvenir au travail décent et sur l'application de la Déclaration de l'OIT relative aux Principes et droits fondamentaux au travail.

Au cours de ces dernières années, le gouvernement de la République d'Azerbaïdjan a pris un certain nombre de mesures visant à mettre en place un nouveau système d'administration du travail et de protec-

tion sociale, et pour mettre en place des relations de travail conformes aux normes internationales.

Avant même l'adoption en 1998 de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et du suivi qu'elle comporte, la République d'Azerbaïdjan appliquait déjà une politique visant à faire respecter les principes mentionnés dans la Déclaration. A cet égard, l'Azerbaïdjan a ratifié les 54 conventions de l'OIT. Nous avons réussi à obtenir des résultats utiles dans la législation nationale, comme cela a été indiqué à plusieurs reprises dans les rapports de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.

Afin de respecter la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, notre parlement a ratifié au début de l'année dernière la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957. Il a fallu préparer la législation nécessaire également pour que nous puissions ratifier deux autres conventions très importantes, la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947 et la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969.

Notre République a accordé une grande importance à la ratification de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. Selon notre législation, toute forme de travail forcé est interdite, sauf dans les cas prévus par la législation. Ainsi en République d'Azerbaïdjan, le travail forcé est illégal et plusieurs instruments ont été mis au point à cette fin, notamment en ce qui concerne l'inspection du travail.

La ratification de documents aussi importants nous encourage à améliorer encore la législation nationale afin qu'elle soit conforme aux normes et principes internationaux qui sont nécessaires pour nous permettre de réussir notre réforme économique et sociale.

Cependant, nous nous heurtons à de grands obstacles dans la réalisation de nos réformes à cause de l'agression de l'Arménie, de l'existence d'un nombre très important de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi que de 20 000 familles qui ont perdu leur soutien de famille, et de plus de 8 000 invalides. Il y a également plus de 300 000 emplois qui ont été perdus dans les zones occupées.

Malgré ces nombreuses difficultés, l'Azerbaïdjan progresse sur la voie de la mise en place d'une économie de marché et procède à des réformes très importantes, notamment en ce qui concerne l'emploi et la prévoyance sociale dans notre pays.

Nous avons pris des mesures afin d'aider les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les jeunes invalides de guerre, afin de réaliser à l'échelon régional des programmes macro-économiques efficaces pour créer des emplois, promouvoir l'emploi indépendant et créer des entreprises agricoles. Nous avons également assuré la formation de certains experts dans des pays étrangers. Nous voulons intégrer notre pays dans l'économie mondiale, ce qui est indispensable pour que nous parvenions à progresser comme nous le souhaitons. Nous avons élaboré un nouveau projet de loi concernant l'emploi et nous nous dotons également d'une loi sur les travailleurs migrants.

Nous veillons à adopter des mesures afin de lutter contre la pauvreté, et nous avons mis au point une stratégie qui accorde une grande importance à l'amélioration de la protection sociale afin de réduire la pauvreté.

En Azerbaïdjan, nous accordons une importance particulière à la mise en place d'une réforme des pen-

sions et de l'aide sociale. Dans ce cadre, un document stratégique a été mis au point par le gouvernement. L'objectif étant de réformer le système national des pensions, nous élaborons un nouveau projet de loi à cet égard et nous avons pris des mesures conformes aux normes internationales en la matière.

La coopération entre notre pays et l'OIT est importante, et notre pays participe à des programmes de l'OIT pour la période biennale.

Afin de pouvoir appliquer les principes concernant le travail décent qui sont énoncés dans les documents destinés à la présente session de la Conférence, nous voulons œuvrer dans quatre domaines, à savoir, renforcer le respect des droits des travailleurs, augmenter l'emploi, étendre la protection sociale et renforcer le tripartisme et le dialogue social. Nous avons déjà organisé un séminaire concernant le dialogue social, avec l'aide du BIT, ainsi que d'autres réunions formées de travailleurs et d'employeurs.

L'Azerbaïdjan souhaite poursuivre sa réorganisation démocratique et collaborer davantage encore avec l'OIT afin d'instaurer la justice sociale, d'éliminer la pauvreté et d'assurer un travail décent à chaque travailleur de notre pays. Je vous remercie de votre attention.

Original arabe: M. AL-HOSNI (ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Formation professionnelle, Oman) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Permettez-moi tout d'abord de vous saluer au nom du Sultan Kabus Ben Saïd, Sultan d'Oman, de son gouvernement, et de vous transmettre leurs meilleurs vœux de succès.

Je suis très heureux de féliciter Madame la Présidente à l'occasion de son élection à la présidence de cette session de la Conférence. Nous sommes fermement convaincus que, grâce à son savoir, à ses compétences et en coopération avec ses Vice-présidents, nous parviendrons à des résultats très satisfaisants. Je saisis également cette occasion pour informer cette Conférence que le gouvernement du sultanat d'Oman a décidé de ratifier la convention n° 182, ainsi que la recommandation n° 190, 1999, relatives aux pires formes du travail des enfants, et de prendre les mesures nécessaires pour éliminer toutes ces formes de travail et ce, conformément aux décrets du Sultan n° 38/2001.

Le travail décent qui vise à accroître la production et les compétences à améliorer le niveau de vie de tous les travailleurs, et à fournir une protection sociale à toute la population, constitue la meilleure voie au développement. Pour que ce travail décent devienne une réalité nationale dans une économie de plus en plus mondialisée, il faudrait que les partenaires sociaux travaillent ensemble à la promotion d'un dialogue constructif entre eux de manière à assurer un meilleur équilibre entre le développement économique et le développement social.

Le développement immense dans le domaine des informations et des communications entraînera inévitablement des modifications fondamentales dans les modes de production, de travail et de gestion, ce qui exige une meilleure interaction entre les différentes institutions et mécanismes du marché du travail. La sécurité sociale est l'un des fondements du développement car elle permet d'assurer la protection sociale des travailleurs et des membres de leurs familles. La sécurité sociale, en assurant un niveau de vie décent, est de nature à renforcer la solidarité sociale et à pro-

mouvoir les objectifs du développement, car l'homme est le centre et le but de développement.

Le Sultanat d'Oman accorde une attention toute particulière à la garantie d'un travail décent, et ce, grâce à sa législation et à la création des institutions d'assurances sociales, dans le but de fournir la protection nécessaire à l'ensemble de la société, afin que l'homme sur notre terre d'Oman puisse vivre dans la prospérité et la dignité.

La situation terrible des travailleurs arabes, ainsi que celle des employeurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, appelle la communauté internationale à prendre des mesures efficaces afin de mettre un terme à la détérioration des conditions économiques et sociales, en particulier des travailleurs.

Nous sommes fermement convaincus que la paix est nécessaire. Nous espérons qu'un jour régneront la paix et la sécurité dans cette partie du monde et que l'homme pourra vivre sur sa terre en sécurité, qu'il sera à l'abri de la famine, de la pauvreté et des affres de la guerre. Nous espérons que cette Organisation aussi sera une sentinelle qui veillera sur la sécurité de la terre. Je vous remercie d'avoir écouté ce que j'avais à vous dire. Excusez-moi si j'ai parlé longuement, mais je tenais à vous transmettre ce message.

M. ZAFERA (*délégué gouvernemental, Madagascar*) — Madame le Docteur Alice Razafinakanga Rasoamannjarimalaha, ministre de la Fonction publique, du Travail et des Lois sociales de Madagascar, qui a participé la semaine dernière aux travaux de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail, a dû, en raison des obligations de sa charge, quitter Genève au cours du week-end et m'a demandé de vous lire l'intervention qu'elle a préparée pour la discussion du rapport du Directeur général.

«C'est un réel honneur et un privilège pour moi de pouvoir prendre la parole devant l'auguste assemblée que constitue la Conférence internationale du Travail. Je souhaite tout d'abord féliciter la Présidente de la Conférence et les membres du bureau pour leur élection. Sous leur habile direction, la Conférence sera certainement couronnée de succès.

Mes félicitations vont également à Monsieur le Directeur général pour l'excellence de son rapport et le travail accompli. En effet, de grands pas ont été faits depuis la 87^e session au cours de laquelle nous avons débattu, en ce même lieu, de l'objectif de «travail décent» et de ses composantes: droits fondamentaux de l'homme au travail, emploi, protection sociale et dialogue social.

Concernant particulièrement mon pays, je remercie le Bureau international du Travail de l'appui continu qu'il a bien voulu nous apporter dans le suivi de la Déclaration. La collaboration entre les missions dépêchées à Madagascar et le gouvernement a porté ses fruits. Suite à l'engagement personnel de son Excellence, M. le Président de la République, M. Didier RATSIRAKA, pris au Sommet du millénium à New York, en septembre 2000, la signature du décret de ratification de la convention n° 182 est désormais chose faite et un programme de mise en œuvre sera conjointement exécuté avec le BIT. Au niveau du gouvernement, cet engagement s'est traduit par l'octroi d'un budget conséquent à cette fin au ministère chargé du travail. La mission dirigée par M. Delhomenie, en mars 2001, a également permis de définir les problèmes et les actions à entreprendre pour l'abolition du travail forcé.

Nous adhérons entièrement au constat selon lequel il y a dans le monde un déficit de travail décent. Ceci est particulièrement flagrant dans les pays en développement comme le nôtre. Les composantes de l'objectif de «travail décent» constituent un tout indissociable, mais nous estimons que la question de la jouissance des droits fondamentaux se pose d'abord en termes d'emplois et de prise en compte du secteur informel. En effet, pour l'heure, seuls les salariés bénéficient de la protection sociale et jouissent relativement de leurs droits fondamentaux, et peu d'entre eux participent au dialogue social. Vous reconnaîtrez avec moi que, dans ce contexte, les femmes et les enfants sont les premières victimes.

Ce sont les raisons pour lesquelles Madagascar considère l'emploi comme un service essentiel et urgent dans le processus de réduction de la pauvreté.

Nous nous félicitons de l'assistance technique du BIT pour les trois autres axes des objectifs prioritaires — politique nationale de l'emploi, extension de la protection sociale et renforcement du dialogue social — accordés au cours des deux dernières Conférences.

Je réitère notre souhait de voir les activités qui s'y rapportent mises en œuvre incessamment, au nom plus particulièrement de la population exclue du système actuel.

Nous reconnaissons que ce ne n'est pas une tâche facile, mais comme le dit si bien un proverbe malgache: «Rien ne résiste à la volonté et au courage.»

Original arabe: M. AL-HUSSAINI (délégué gouvernemental, Yémen) — C'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir que de prendre la parole au nom de la délégation de la République du Yémen à l'occasion de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail, pour vous exprimer la satisfaction du Yémen du travail accompli par cette grande Organisation dans sa lutte continue pour établir les principes et les valeurs de sa Constitution et des conventions fondamentales et du rôle qu'elle joue pour le rapprochement des peuples, depuis sa création en 1919.

L'Organisation internationale du Travail a, au cours des dernières années, réussi un grand développement dans ses activités surtout en ce qui concerne l'élaboration d'une vue d'avenir comme cela apparaît dans le rapport du Directeur général en matière de travail décent et de respect des droits fondamentaux de l'homme, en matière d'emploi et de vie décente, ainsi que du suivi des ratifications des conventions et leur application sur les plans national et international ou également en matière d'assistance fournie par l'Organisation pour l'application des programmes ayant trait aux normes du travail. Ce sont des développements qui font l'objet de notre satisfaction, surtout les efforts déployés par le Directeur général pour donner un caractère humain aux relations internationales, étant donné que tous les hommes sont frères quels que soient leur culture, leur pays ou leur continent. En fin de compte, le résultat est de dire que la prospérité et la paix sont indissociables du développement et de la garantie des droits de l'homme.

Nous apprécions le rôle de l'Organisation dans la mise en évidence des problèmes des pays en développement, dans la discussion de ces problèmes dans les instances internationales et régionales. Cela est un travail louable en vue de parvenir à établir les fondements du travail décent dans les pays en développement qui connaissent des problèmes aigus comme la

pauvreté, la faible croissance économique et le manque d'éducation, qui constituent une entrave à la réalisation des objectifs nobles visant à assurer à l'être humain un travail décent qui lui garantit la liberté et la dignité.

Nous pensons que l'intérêt que l'OIT porte aux problèmes des pays en développement est de nature à aider la communauté internationale à mieux comprendre ces problèmes et leur trouver des solutions.

Le Yémen, soucieux de voir l'Organisation atteindre ses objectifs, a été le premier à ratifier les conventions fondamentales mentionnées dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée à la 86^e session de la Conférence en 1998. La Constitution du pays garantit les droits politiques et sociaux à tous les citoyens en matière de liberté d'association et de création de structures politiques et syndicales, de même que les activités démocratiques de la société civile. Ceci reflète la voie politique choisie par le pays, et que respecte l'opinion publique, locale et internationale.

Au cours des derniers mois, le Yémen a pris de nouvelles mesures pour renforcer la démocratie et élargir la participation populaire par l'organisation des premières élections locales permettant aux régions d'avoir compétence en matière de développement économique et social. Le renforcement de ces mesures dépend de notre capacité à surmonter les difficultés pour lutter contre la pauvreté et le chômage, améliorer le niveau de l'enseignement et la participation durable de toute la société aux activités économiques et sociales.

Ce sont des questions qui constituent aujourd'hui un véritable défi et qui nécessitent aide et assistance effectives, surtout en matière de formation pour nous permettre de suivre l'évolution concomitante à la mondialisation en matière de technologie et d'information. La restructuration économique et le passage à l'économie du marché dans le cadre de la mondialisation ont rendu ces problèmes plus aigus.

Ainsi, la mondialisation a ouvert des horizons nouveaux en matière de relations internationales, et a facilité le transfert des connaissances et l'échange d'information entre les pays; néanmoins, elle constitue sous sa forme actuelle un obstacle au progrès des peuples en développement, car il leur manque l'équilibre entre les intérêts et les bénéfices communs, ce qui n'a pas été réalisé jusqu'à présent. C'est la raison pour laquelle les efforts de l'OIT doivent tendre à l'élaboration d'une vision claire pour corriger les effets négatifs de la mondialisation et ses répercussions surtout sur le secteur informel, les femmes, les enfants et les émigrés, à discuter ces effets négatifs dans les instances internationales pour parvenir à une vue globale de ce qui devrait être la mondialisation pour lutter contre le chômage, le crime, la pauvreté et les maladies graves, et partager les fruits de la mondialisation, réalisant ainsi l'objectif fixé par l'Organisation.

Comme l'a dit la Présidente de cette session, nous aspirons à un nouvel ordre mondial dans le cadre de la paix et de l'amitié entre les peuples. Nous constatons malgré cela des actes d'agression commis par Israël dans les territoires arabes occupés en Palestine, au Golan et au Sud-Liban où des innocents sont tués ou privés de leur travail. Il faudrait mettre un terme à tout cela car l'Organisation internationale du Travail devrait assumer sa responsabilité historique à cet égard.

Par ailleurs, mon pays demande qu'un terme soit mis au blocus imposé à l'Iraq et qui dure depuis dix ans. L'ordre du jour de cette session comprend de nombreux points, dont l'élaboration de nouvelles normes en matière de sécurité et de santé dans l'agriculture, des coopératives, de la sécurité sociale, ce qui revêt un caractère urgent face au chômage et au manque de protection sociale. Notre délégation appuie l'élaboration de normes qui tiennent compte de l'état de développement des différents pays et de leurs caractéristiques.

Enfin, nous voudrions, au nom de la République du Yémen, féliciter Madame la Présidente et les membres du Bureau. Nous leur souhaitons plein succès. Nous espérons que nous allons nous retrouver lors des prochaines sessions de la Conférence internationale du Travail et que nous aurons déjà atteint nos objectifs visant à assurer un travail décent et une vie décente dans tous les coins de monde.

Original arabe: M. ABBAS (ministre du Travail et des Affaires sociales, Iraq) — Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux. Au nom de la délégation iraquienne, je voudrais vous saluer et vous souhaiter plein succès dans les travaux de cette Conférence.

Le Directeur général a examiné dans son rapport pour la 89^e session de la Conférence plusieurs questions très importantes et, aujourd'hui, son rapport intitulé *Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial*, présente les progrès réalisés durant les deux dernières années.

Le Directeur général affirme que l'inégalité qui sévit dans plusieurs sociétés est la raison essentielle de ce déficit du travail décent. Ce déficit est bien dû parfois à des facteurs internes à nos sociétés mais, dans d'autres cas, il est dû à des facteurs externes tels que l'embargo total imposé à l'Iraq. En effet, je voudrais signaler à cet égard que l'Iraq avant l'embargo, c'est-à-dire avant 1990, avait élaboré des plans, des programmes et des législations nationales visant à réduire le déficit de travail décent et cet effort avait été fructueux, il avait favorisé les opportunités de travail offertes à tous les citoyens iraqiens de même qu'il avait contribué au renforcement de la protection sociale pour toutes les catégories de la population.

Toutefois, les attaques permanentes et l'embargo inique subis par l'Iraq depuis 1990 ont créé un déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre de même qu'il a entravé les efforts de l'Etat dans le domaine de la sécurité sociale, ce qui s'est répercuté négativement sur la société en général et sur l'économie en particulier.

Je suis d'accord avec le Directeur général à plusieurs égards. Il reste toutefois certains points que je voudrais souligner. Ainsi, les objectifs visant à garantir l'égalité entre les sexes ne sont pas toujours réalisables pour des raisons diverses dont certains reviennent à la manière dont la société conçoit les droits et les problèmes de la femme et notamment ceux de la femme au travail. D'autres raisons peuvent revenir à des facteurs externes, tel l'embargo imposé à l'Iraq, dont les premières victimes sont les femmes au travail.

En effet, l'embargo a eu pour conséquence de détruire les bases du monde du travail. Cet embargo injuste a également imposé des conditions sévères aux travailleurs, aux employeurs et aux différents secteurs économiques de l'Iraq, et paralysé le secteur de l'import-export. Et pourtant, l'Iraq avait toujours ga-

ranti dans sa législation du travail les normes internationales du travail et le principe de l'égalité entre les sexes.

A l'heure de la mondialisation, nous devons nous pencher sur ses effets pervers et réexaminer des questions telles que la sécurité sociale, la protection sociale, les soins de santé, etc., à la lumière des conséquences de cette mondialisation.

En effet, la mondialisation a affecté dans plusieurs pays les politiques de protection sociale et plus particulièrement les programmes de sécurité sociale de même que les mécanismes de négociation collective et tous les efforts des gouvernements à réaliser la justice sociale et à réduire les écarts entre les différentes classes sociales.

Les peuples ont droit à une vie digne et à un travail décent. Mais l'embargo inique imposé à l'Iraq va à l'encontre des principes et des droits fondamentaux au travail. Les premières victimes de cet embargo sont en fait les enfants innocents, les femmes et les travailleurs. Cet embargo, qui n'épargne personne, doit susciter de la part de la communauté internationale une réaction ferme et une position claire contre son principe même. J'appelle la communauté internationale et l'OIT tout spécialement à faire pression pour lever cet embargo qui fait peser sur le peuple iraquien une injustice intolérable.

Il est également important de nous pencher sur la situation tragique des travailleurs palestiniens qui subissent les exactions et les pratiques terroristes de l'autorité occupante israélienne. En effet, les violations des droits de l'homme et des principes fondamentaux du travail sont actuellement courantes en Israël et ces pratiques doivent cesser immédiatement. L'OIT se doit d'accorder aux travailleurs palestiniens, dans la mesure de ses possibilités, toutes les formes d'appui et d'assistance.

Nous réitérons ici nos remerciements à tous ceux qui nous ont aidés dans notre drame.

Original anglais: Le PRÉSIDENT (M. PARROT) — Je rappelle aux délégués qu'il y aura une séance spéciale consacrée aux territoires arabes occupés. Je tiens à le signaler afin que les délégués ne prennent pas plus de cinq minutes car cela empiète sur le temps de parole des délégués suivants.

Original anglais: M. MAMMADOV (*délégué des employeurs, Azerbaïdjan*) — Permettez-moi de vous transmettre les salutations de la Confédération nationale des associations d'employeurs de la République de l'Azerbaïdjan.

Je félicite les organisateurs et je souhaite un plein succès à cette 89^e session de la Conférence.

Les employeurs de la République de l'Azerbaïdjan ont créé une confédération conforme aux normes internationales en la matière. Notre confédération compte maintenant 650 organisations, associations professionnelles, organisations non gouvernementales, syndicats, etc. Nous collaborons avec le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale qui représente le gouvernement de l'Azerbaïdjan et avec la Confédération des syndicats de notre pays. Pour la première fois, notre confédération a procédé à des négociations trilatérales avec nos partenaires sociaux afin de signer une convention collective pour 2001-02. Un projet d'accord a été examiné par des commissions et la convention collective a été signée par les partenaires sociaux le 2 juin 2001. Il convient de relever que la signa-

ture de conventions collectives sectorielles et territoriales prend beaucoup de temps. C'est un processus très formel. Il est indispensable de résoudre les problèmes qui existent et nous espérons pouvoir bénéficier de l'aide des experts du BIT en la matière.

Avant de traiter des quatre principes importants concernant les droits fondamentaux et les principes qui sont énoncés dans la Déclaration de l'OIT, je voudrais traiter d'un certain nombre de questions qui touchent la République d'Azerbaïdjan. Bien que beaucoup d'efforts aient été faits pour mettre en application les principes fondamentaux dans notre pays, un certain nombre de problèmes persistent parce que 20 pour cent de nos terres agricoles sont occupées par la République d'Arménie. En tant que confédération d'employeurs, cela nous préoccupe beaucoup. Nous avons ainsi perdu 300 000 emplois et il y a de graves problèmes de chômage pour les personnes qui pendant longtemps ont pratiqué l'agriculture, et 1 million de réfugiés ou de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays n'ont pas encore retrouvé des conditions de vie normales.

Les principes fondamentaux adoptés par la 86^e session de la Conférence internationale du Travail le 18 juin 1998 ont été inscrits dans le Code du travail de la République d'Azerbaïdjan. Il est donc évident que le gouvernement accorde une grande attention à ces sujets et cherche à résoudre les problèmes qui existent dans ce domaine.

Si chaque pays agissait de même, nous parviendrions à assurer la protection des droits de l'homme dans le monde entier. En ce qui concerne l'un des points inscrits à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence, la sécurité et la santé dans l'agriculture, il s'agit là d'un sujet très important. Les employeurs de l'agriculture savent qu'il est indispensable d'assurer des règles en matière de sécurité et d'hygiène, ce qui est utile pour tous les partenaires. Nous avons examiné le projet de convention, nous pensons que l'adoption de ce projet jouera un rôle important dans l'organisation des relations professionnelles. Il convient de prendre en considération que la suppression du chômage, la création d'emplois et le renforcement de la protection sociale jouent un rôle très important dans l'économie de chaque pays, notamment dans les pays à économie en transition. Il est nécessaire d'améliorer le bien-être de la population et de renforcer les relations entre employeurs et travailleurs. Si nous songeons à l'histoire économique, nous voyons que les coopératives ont joué un grand rôle pour apporter la solution aux problèmes qui existaient dans les pays développés notamment en ce qui concerne la pauvreté et le chômage. Il est donc indispensable d'adopter de meilleures normes dans ce domaine pour promouvoir le développement des coopératives au niveau international.

Je voudrais parler de la protection sociale car nous vivons une situation semblable à celle que connaissent la plupart des anciens pays membres de l'Union soviétique. Il est naturel de rencontrer de tels problèmes dans les pays en transition. Il faut mettre en place de nouveaux systèmes et procéder à des modifications cruciales. Il est indispensable d'entreprendre des réformes et d'adopter des lois pour créer des fonds de protection sociale. Nous avons besoin de l'aide de l'OIT en la matière. Je voudrais demander l'assistance technique de l'OIT dans plusieurs domaines pour assurer la création de centres de sécurité et de santé des travailleurs, organiser des cours de formation afin

d'améliorer les conditions de travail dans les petites entreprises, établir des bureaux qui étudient les questions de politique sociale et les questions d'emplois.

Nous voulons également encourager la participation active des femmes au secteur privé pour que des femmes puissent être chefs d'entreprise. Nous souhaitons que soient adoptées des lois pour pouvoir résoudre les conflits de travail et pour que toutes les décisions prises soient conformes aux normes de l'OIT.

Mesdames et Messieurs, enfin je voudrais remercier le Directeur général de l'OIT, les bureaux de la Conférence; je vous souhaite plein succès dans vos activités.

M. OULAYE (*ministre du Travail, de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Côte d'Ivoire*) — C'est un grand honneur et un privilège pour moi de prendre la parole devant l'auguste assemblée tripartite que vous constituez et qui représente les travailleurs du monde entier dans leur diversité, mais surtout qui porte leurs espoirs d'un bien-être social accru et mieux partagé.

Permettez-moi d'adresser à cette occasion à M^{me} A. Sto. Tomas les vives félicitations de la délégation de la Côte d'Ivoire pour sa brillante élection à la présidence de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail qui a à traiter des thèmes très importants pour la promotion du travail décent dans le monde et surtout pour le monde en développement, à savoir la sécurité et la santé dans l'agriculture, la promotion des coopératives, la sécurité sociale, l'application des normes. Je lui souhaite plein succès dans la conduite des travaux de cette session.

La Côte d'Ivoire, avec près de 16 millions d'habitants, est l'un des pays qui connaît au monde un fort taux d'étrangers, avec officiellement un chiffre de 26 pour cent, mais en réalité de 45 pour cent d'étrangers, tous venus en Côte d'Ivoire en quête de bien-être social. Notre économie, sérieusement handicapée depuis vingt ans par la détérioration des revenus d'exportation tirés du café et du cacao, est fortement fragilisée aujourd'hui par un lourd endettement, avec pour conséquences une aggravation du chômage et une sérieuse dégradation du système de protection sociale.

Cette situation constitue un réel sujet de préoccupation pour les Ivoiriens. C'est pourquoi, élu démocratiquement le 22 octobre 2000, le Président de la République, son Excellence M. Laurent Gbagbo, s'est attelé immédiatement aux tâches urgentes de consolidation des institutions républicaines, de réconciliation nationale de toutes les forces vives de la nation, de reconstruction des bases d'une économie forte avec l'appui des bailleurs de fonds internationaux.

L'OIT, pleinement consciente des difficultés traversées par notre pays après la transition militaire qui a duré un an, s'est tenue loin des campagnes médiatiques de dénigrement et d'isolement dont notre pays est injustement l'objet. C'est le lieu de dire que la participation du BIT aux travaux de la 24^e session de la Commission du travail et des affaires sociales de l'OUA et l'organisation à Yamoussoukro de cette session spéciale sur les directives de l'OIT dans la lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail, ont constitué pour nous un motif de réconfort et une marque évidente de confiance. La Côte d'Ivoire s'en félicite et remercie l'OIT.

La Côte d'Ivoire se félicite par ailleurs de partager la vision du Directeur général du BIT qui souligne la

complexité du concept de travail décent, lequel intègre à la fois la dimension économique et la dimension sociale du travail. Il concerne aussi bien l'offre d'emploi, qui doit permettre au plus grand nombre, et notamment aux jeunes d'exercer une activité rémunératrice, que le respect des droits qui consacrent la dignité de l'homme, de la femme et de l'enfant dans leur relation avec le travail (notamment le droit à l'égalité de traitement, le droit syndical), tout comme il concerne la protection sociale des travailleurs ainsi que la considération qui leur est due, à travers la promotion du dialogue social.

C'est le lieu de relever que, dans ces différents domaines, le gouvernement ivoirien vient de soumettre au Parlement national, pour ratification, la convention n° 138 sur l'âge minimum et la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants. Il vient de mettre fin par la voie du dialogue et de la médiation au vieux conflit opposant la Caréna à la Centrale syndicale de Dignité par la signature, le 1^{er} juin 2001, d'un protocole d'accord.

L'Afrique souffre d'un déficit chronique de travail décent. Les causes en sont connues, à savoir le sous-développement économique, l'état de pauvreté et les conflits armés. Le phénomène est grave par ses conséquences au nombre desquelles on peut citer la migration des travailleurs africains vers les pays du Nord et vers certains pays africains qui connaissent une relative prospérité, ainsi que le trafic des femmes et le trafic des enfants.

Comme le dit si bien le Directeur général du BIT dans son rapport intitulé *Réduire le déficit de travail décent*, «[ces] travailleurs, piégés dans des situations et des systèmes, sont acculés quotidiennement à des compromis inacceptables. Cela est à l'opposé du travail dans ce qu'il a de meilleur, l'expression d'un talent unique».

Malgré les difficultés économiques, la Côte d'Ivoire reste encore, pour bon nombre de ressortissants voisins, un eldorado qui continue d'attirer des hommes et des femmes en quête d'emploi.

Parmi ces personnes, certaines ont décidé d'asseoir leurs richesses sur l'exploitation des femmes, des handicapés et des enfants mineurs en violation des lois de la Côte d'Ivoire et à l'insu des autorités nationales.

Le trafic et l'exploitation des enfants sont un phénomène récent en Côte d'Ivoire. Depuis toujours, l'Etat ivoirien a considéré que la place de l'enfant était à l'école et non au travail. A cet égard, la législation ivoirienne prescrit que l'âge minimum au travail est de 14 ans. Par ailleurs, il n'est pas coutume pour les Ivoiriens de faire travailler les enfants dans les plantations. C'est pourquoi le gouvernement ivoirien a été particulièrement surpris et choqué de découvrir l'utilisation d'enfants mineurs dans les plantations.

Face à ce phénomène intolérable, le gouvernement a choisi de réagir vigoureusement en prenant un train de mesures en vue d'y mettre fin. Mais le gouvernement ivoirien reste convaincu que ces mesures demeurent insuffisantes et limitées tant que sera posé le problème de fond que constitue le déficit de travail décent, aussi bien en Côte d'Ivoire, pays de destination, que dans les pays limitrophes, pays pourvoyeurs.

C'est pourquoi, dans la quête de solutions durables et efficaces de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants à des fins économiques, la Côte d'Ivoire en appelle à l'adoption d'un programme spécifique et intégré de réduction du déficit de travail décent dans la sous-région, incluant l'ensemble des pays concer-

nés, et bénéficiant de l'appui technique et financier des partenaires multilatéraux.

Original anglais: M. FOGELSTRÖM (représentant, Alliance coopérative internationale) — C'est un honneur pour moi que de prendre la parole aujourd'hui au nom des organisations coopératives sises dans plus de 100 pays, qui sont membres de l'ACI.

En tant qu'organisation représentative des coopératives au niveau planétaire, l'ACI sait que les coopératives peuvent et doivent faire la différence lorsqu'il s'agit de promouvoir le travail décent. Aujourd'hui, elles fournissent environ 100 millions d'emplois dans le monde entier, et leurs possibilités de contribuer à réduire la brèche en matière d'emploi sont largement reconnues. Par exemple, dans de nombreux pays d'Europe, le modèle d'entreprise coopérative a très largement réussi à atténuer le chômage et à fournir des services dans ce vide créé par un Etat-providence qui tend à s'effriter.

Les coopératives sont une forme d'entreprise qui met l'individu au premier plan. Elles sont d'ailleurs la propriété de leurs membres et sont contrôlées en vertu de principes démocratiques. Il s'agit d'entreprises concurrentielles, qui sont aussi efficaces dans leurs opérations commerciales et l'utilisation du capital que d'autres sur le marché. Toutefois, elles ne sont pas guidées par le profit, mais plutôt par des besoins. Les coopératives aident les gens à satisfaire leurs besoins économiques, sociaux et culturels, et ce faisant, elles assurent la dignité de l'homme.

Toutefois, les coopératives ne seront pas à même de créer des emplois, de contribuer à la croissance économique ou au développement social, ni de réduire le déficit de travail décent, si elles sont considérées comme des instruments de l'action gouvernementale. Si l'on veut qu'elles produisent des résultats, il faut que les gouvernements créent un environnement permettant aux coopératives autonomes de naître et de se développer.

C'est pour cette raison que l'ACI salue l'initiative de l'OIT de procéder à une révision de sa recommandation (n° 127) sur le rôle des coopératives dans le développement social et économique des pays en développement.

Nous espérons que le nouvel instrument sur les coopératives permettra de forger à long terme un cadre de référence politique pour les membres de l'OIT, qui soit de nature et de portée mondiales, qui ait toute la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins de toutes les catégories d'organisations coopératives dans tous les secteurs d'activité, et qui veillent surtout à ce que des conditions favorables permettent aux coopératives de fonctionner et de bien se développer eu égard en particulier au rôle de l'Etat.

Nous sommes persuadés que le nouvel instrument, qui reconnaît les valeurs et les principes coopératifs, qui garantit l'autonomie des coopératives, et qui permet un développement coopératif sur un pied d'égalité, permettra aux gens du monde entier d'utiliser le modèle d'entreprise coopérative pour répondre à leurs besoins.

L'ACI est déterminée à travailler avec l'OIT pour renforcer la capacité des coopératives d'aider les gens à vivre mieux. Nous sommes d'ailleurs impatients de collaborer avec vous pour faire en sorte que les coopératives puissent véritablement, pour reprendre les termes du Directeur général, «exploiter le dynamisme

du marché pour établir la justice sociale et répartir les avantages économiques».

Original anglais: M^{me} CEK (déléguée gouvernementale, Croatie) — Au nom de la délégation croate, j'adresse mes félicitations à la Présidente, ainsi qu'à tous les membres du Bureau, pour leur élection. Nous nous associons également aux félicitations adressées au Directeur général pour le rapport très stimulant qu'il a soumis pour discussion à la Conférence cette année.

Monsieur Somavia a personnellement beaucoup contribué à mettre en relief l'importance des questions sociales dans le contexte de la mondialisation et du développement durable. Ses efforts ont porté ces questions tout en haut de la liste des programmes et projets mondiaux, et il a poursuivi cette même politique en tant que Directeur général de l'Organisation internationale du Travail. Le rapport qu'il a établi montre qu'il a trouvé une approche novatrice, par laquelle il peut réaffirmer la tâche de l'organisation, qui est de protéger les droits fondamentaux humains dans le domaine du travail. Le travail décent, en tant que politique mondiale de développement social fondée sur quatre objectifs stratégiques, est conçu comme un modèle sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales, sociales et de développement. Comme le souligne le Directeur général dans son rapport, la politique sociale est un élément indissociable de la politique générale de développement, parce que le développement de l'économie d'un pays est en étroite interaction avec le niveau de protection sociale accordé à ses citoyens. Le gouvernement croate a précisément souligné ce fait dans sa politique de développement pour le XXI^e siècle comme étant l'un des principes de la justice sociale. Malheureusement, la concrétisation de ce principe dans la plupart des pays de notre région, comme dans de nombreuses autres régions du monde, continue à dépendre de l'instauration d'une paix stable.

Dans son rapport sur l'application de la convention sur le travail de nuit des femmes dans l'industrie, la commission d'experts a souligné une nouvelle fois le caractère universel des normes de l'OIT, conçues de manière à pouvoir être appliquées malgré la variété et la diversité extrêmes des conditions prévalant dans les Etats Membres. Le travail décent traduit la même universalité, qui permet à chaque membre de l'OIT d'appliquer cette politique en fonction de ses conditions spécifiques et de ses possibilités, quel que soit son niveau de développement. Ainsi, le Bureau international du Travail doit se doter de l'expertise nécessaire pour répondre à ce défi. En outre, même avec l'aide de l'OIT, le succès des politiques de développement au niveau national est lié à la volonté des gouvernements et des partenaires sociaux de parvenir à un consensus pour mettre en œuvre les réformes nécessaires dans un contexte de mutation rapide du monde du travail. En fait, dans le monde contemporain, toutes les notions établies de longue date quant à savoir ce qui est typique dans le monde du travail et de l'emploi ne cessent d'être remises en cause.

D'un côté, les changements ont ouvert des possibilités nouvelles de créations d'emplois qui étaient inimaginables autrefois, mais d'un autre côté, dans le contexte de la mondialisation, ces évolutions risquent de porter préjudice aux valeurs du travail décent élaborées au cours du siècle écoulé, en particulier les progrès sociaux dont notre Organisation a jeté les ba-

ses tels que la sécurité sociale, et les régimes d'hygiène et de sécurité professionnelle.

Dans ce contexte, mon gouvernement attache une importance particulière à l'issue des débats en cours dans le cadre de l'une des commissions de la Conférence sur l'avenir des systèmes de sécurité sociale.

L'un des rôles importants de l'Organisation internationale du Travail est de veiller à ce que le travail décent soit accepté au plan mondial et à ce que des efforts soient faits au plan national pour la concrétisation et le respect de ce principe au plan international, et nous sommes particulièrement heureux de voir que le Directeur général a évalué, d'une façon parfaitement correcte, selon nous, les circonstances existant dans les pays confrontés à la privatisation et à la déréglementation dans la mise en œuvre de leurs politiques d'ajustement structurel qui mettent en danger les mécanismes de protection existants du travail décent.

C'est pourquoi, en coordonnant les activités et en intensifiant le dialogue avec d'autres entités internationales en particulier les institutions financières internationales, le Bureau international du Travail doit veiller à ce que ces institutions acceptent et admettent que les difficultés auxquelles se heurtent les politiques d'ajustement structurel traditionnelles tiennent en partie au fait que ces politiques n'intègrent pas dans leurs objectifs le respect des droits fondamentaux, la sécurité sociale et le dialogue social, et leurs mécanismes de mise en œuvre. Bien que connaissant un taux de chômage élevé, une croissance faible du PIB et des coûts sociaux élevés, mon gouvernement n'a pas oublié l'importance du tripartisme et du dialogue social, de la sécurité de la santé au travail, et de la sécurité sociale dans le contexte de la création d'emplois, de l'amélioration de l'employabilité et donc du développement économique. Cependant, la nécessité pour les pays de s'inscrire dans le contexte économique mondial et de renforcer leur compétitivité nationale exige d'analyser en permanence l'incidence des coûts du travail et de la main-d'œuvre, y compris les contributions de sécurité sociale, le coût de la santé et de la sécurité et de la protection des travailleurs, sur la flexibilité du marché de l'emploi.

Le gouvernement croate essaie de résoudre ce problème complexe. C'est là la priorité de ses efforts de politique générale visant à réduire le chômage d'une manière qui permette aux avancées acquises dans le cadre du travail décent de ne pas être remises en cause. Nous sommes absolument convaincus que c'est le seul moyen de parvenir à un développement durable à long terme. La mondialisation exige non seulement d'analyser en permanence les mécanismes de protection pour garantir des conditions de travail adéquates, mais elle exige également que nous visions à trouver des mécanismes modernes et plus élaborés que ceux utilisés à l'heure actuelle alors même que les mécanismes traditionnels ne sont plus viables.

Notre succès dépendra précisément de notre capacité à concevoir de nouveaux mécanismes.

Dans son rapport sur le travail décent, le Directeur général nous assure que l'OIT est prêt à assurer un rôle dirigeant dans la réalisation de cet objectif commun. En tant que membre du Conseil d'administration, la Croatie soutient intégralement le travail décent et continue à appuyer tous les objectifs et tous les changements structurels qui sont requis dans le droit fil de cette politique au sein du Bureau international du Travail.

Original arabe: M. OULD SIDI (ministre de la Fonction publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports, Mauritanie) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Je suis très honoré de parler au nom de la République islamique de Mauritanie devant cette auguste assemblée à l'occasion de la 89^e session de la Conférence de l'OIT.

Je saisis cette occasion pour présenter mes sincères félicitations à la Présidente de la Conférence et à tous les membres du bureau pour leur élection. Je leur souhaite le plein succès dans cette entreprise.

Permettez-moi également de remercier et de féliciter le Directeur général, M. Juan Somavia, pour la sagesse et l'efficacité avec lesquelles il mène, de main de maître, les destinées de cette Organisation.

Nous sommes convaincus que nos acquis en matière de changement seront très nécessaires pour améliorer les conditions du travail à l'heure de la mondialisation et nous permettrons de relever tous les défis, notamment ceux auxquels sont confrontés les pays en développement.

Le gouvernement de Mauritanie, conformément aux directives du Président de la République, accorde une attention toute particulière aux recommandations et aux résolutions de l'Organisation internationale du Travail car elles sont très pertinentes pour tout ce qui touche au travail et à la sécurité sociale.

C'est pourquoi nous sommes très fiers de vous dire que notre pays est à l'avant-garde des pays qui ont ratifié les conventions de cette Organisation.

C'est ainsi que depuis la dernière session, nous avons ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951.

Mon gouvernement a approuvé récemment la convention n° 98 concernant le droit d'organisation et de négociation collective et la convention n° 138 sur l'âge minimum. Ces deux conventions seront ratifiées lors de la prochaine session de notre Parlement.

Pour la deuxième fois, conformément à la volonté du gouvernement et pour répondre aux besoins de notre population, nous avons procédé à une augmentation de 10 pour cent des salaires des fonctionnaires de l'Etat.

Par ailleurs, nous observons avec beaucoup d'intérêt et de soulagement l'amélioration des différents indicateurs de l'économie, notamment pour ce qui est de la réduction du chômage, de la pauvreté, de l'analphabétisme, de la couverture sociale et médicale, etc. Nous coopérons avec toutes les instances et nous remercions l'Organisation internationale du Travail de l'intérêt qu'elle porte à la sécurité sociale; nous la remercions également pour l'assistance qu'elle nous prête dans ce domaine.

Afin de consolider cette tendance générale, notre gouvernement a adopté au début de l'année en cours un plan de développement qui a été élaboré en consultation avec la société civile, toutes ses composantes et tous les partenaires sociaux bien entendu.

Le dialogue entre les partenaires sociaux, que l'Organisation internationale du Travail ne fait que promouvoir depuis sa création devrait être approfondi, et la Mauritanie est une terre fertile pour une opération d'une telle envergure. Nous espérons que l'esprit de partenariat qui caractérise l'Organisation internationale du Travail demeurera un emblème fort pour cette Organisation et qu'au cours des générations à venir on saura qu'un tel exploit est l'œuvre de l'OIT, et que ce sera aussi dans l'intérêt des pays en développement.

En conclusion, permettez-moi de vous souhaiter le plein succès pour cette 89^e session de la Conférence.

Original anglais: M. MANNAN (*ministre du Travail et de l'Emploi, Bangladesh*) — Nous félicitons chaleureusement Madame la Présidente de son élection. Nous sommes convaincus que, grâce à sa compétence, nos délibérations seront couronnées de succès.

A l'heure de la mondialisation, nous traitons de problèmes du travail qui diffèrent de ceux des époques précédentes. Plus que jamais, le progrès dépend de la connaissance, son acquisition et de son utilisation. Les entrepreneurs, en tirant parti de la libre circulation des idées et des capitaux, sont en train de créer d'extraordinaires nouvelles possibilités. Des richesses se créent plus que jamais auparavant. La technique progresse à un rythme qui était inimaginable il y a à peine 20 ans. Aujourd'hui, l'humanité possède les moyens et l'occasion de modifier son destin.

Comme on peut le constater, les connaissances et les ressources nécessaires pour changer le monde sont concentrées dans les mains de quelques-uns. De nombreux pays, notamment les pays les moins avancés, sont privés des moyens de modifier leur sort. Ces pays se heurtent à des obstacles que n'ont pas connus les pays aujourd'hui développés lorsqu'ils se trouvaient au début de leur développement.

Il est nécessaire de reconsidérer les modèles du développement. Nous avons besoin d'une structure différente de celle qui nous a servi de guide jusqu'à maintenant. Il méthode pragmatique consisterait peut-être jusqu'à ce que nous ayons atteint la situation souhaitée, à agir au mieux selon nos ressources. Le rapport du Directeur général intitulé: *Réduire le déficit de travail décent* peut constituer la base de consultations à l'échelle mondiale visant à mettre en place une stratégie de développement juste et pragmatique dans le domaine du travail. Nous le félicitons pour les efforts qu'il a déployés pour définir les objectifs de la stratégie du travail décent et pour identifier les défis, les difficultés et les obstacles qui s'opposent à la mise en œuvre de cette stratégie. J'ai le plaisir d'annoncer à la Conférence que nous coopérons actuellement avec l'OIT collabore à la mise en œuvre du Programme pilote sur le travail décent au Bangladesh.

Chacun reconnaît que la pauvreté est le plus grave problème qui se passe à notre génération. Chacun reconnaît également que les efforts déployés sur le plan international doivent viser à réduire la pauvreté dans le monde par la création d'emplois productifs. La communauté internationale a renouvelé son engagement à réduire la pauvreté lors de la troisième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés, qui s'est tenue récemment à Bruxelles. Il faut accorder une attention particulière aux relations professionnelles dans les pays les moins avancés. Il nous est impossible de nous intégrer aux nouveaux courants d'échanges mondiaux et au nouveau marché mondial du travail à cause de nos faiblesses inhérentes. Si l'on ne s'attaque pas à ces problèmes, l'objectif du travail décent restera illusoire pour nous. Les programmes de l'OIT destinés aux pays les moins avancés doivent donc être renforcés.

Les migrations contribuent à enrichir les sociétés et favorisent l'économie des pays hôtes avantages comme celle des pays d'origine. A court terme, les migrations de travailleurs venant de pays en développement répondent à une demande ponctuelle de travail

dans les pays développés. Paradoxalement, l'on s'efforce de faire de la circulation des travailleurs une exception au processus de la mondialisation. Les flux migratoires ne se sont pas accrus autant que les échanges de marchandises, le commerce des services et les flux de capitaux. Une action mondiale est nécessaire pour que l'on parvienne à canaliser les migrations internationales de travailleurs. L'OIT devrait jouer un rôle dirigeant dans ce domaine.

L'OIT coopère avec le gouvernement du Bangladesh, dans nos programmes d'élimination du travail des enfants.

Il s'agit d'un phénomène très complexe que l'on ne peut résoudre d'un jour à l'autre. Telle est la réalité: le travail des enfants est dû le plus souvent à un besoin économique absolu. La réalité impose que la lutte contre le travail des enfants, passe par des mesures générales en faveur du développement. La législation et l'action sont nécessaires certes, mais ne suffisent pas à réduire rapidement le travail des enfants. Nos efforts doivent comprendre des mesures sociales et économiques pour résoudre le problème.

Le protocole d'accord conclu entre l'association des fabricants et des exportateurs de vêtements du Bangladesh, l'OIT et l'UNICEF, constitue un exemple encourageant de mesures que l'on peut prendre pour éliminer le travail des enfants dans l'industrie du vêtement. Le Bangladesh a ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et je suis fier de pouvoir vous en informer. Nous prenons des mesures afin de supprimer le travail dangereux des enfants au Bangladesh.

Sous la direction dynamique de notre Premier ministre, Sheikh Hasima, le gouvernement du Bangladesh met en œuvre de nombreux programmes pour assurer le bien-être des travailleurs. Le Premier ministre a lancé un programme de retraites pour les personnes âgées, première étape de la création d'un système de sécurité sociale pour les pauvres.

Nous avons aussi ratifié la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951. Notre gouvernement arrive maintenant à la fin de son mandat de cinq ans et, en vertu de notre Constitution, des élections nationales auront lieu en temps voulu. Les politiques et programmes que nous avons mis en place apporteront des modifications fondamentales aux conditions de travail et aux relations professionnelles.

En conclusion, je tiens à vous assurer du plein appui de notre délégation pour assurer le succès de la Conférence.

Original anglais: M. SOODHUN (*ministre du Travail et des Relations professionnelles, Maurice*) — Je suis particulièrement honoré de parler pour la première fois devant cette assemblée. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Directeur général de son rapport exhaustif sur l'importance que présente la réduction du déficit de travail décent.

Je voudrais dire que Maurice souscrit aux vues du Directeur général selon lesquelles le travail décent, droit légitime pour tout citoyen, est «un trait déterminant de l'existence humaine. C'est le moyen d'entretenir la vie et de combler les besoins fondamentaux».

Toutefois, la mise en œuvre efficace de ce concept dépend largement de la capacité qu'ont les pays en développement de concilier les buts sociaux et économiques tout en assurant un développement durable.

En fait, c'est là le véritable défi que connaît Maurice aujourd'hui, et je voudrais vous exposer l'approche

de mon gouvernement à partir de la perspective de l'économie d'une petite île.

Je dois souligner que l'impact négatif de la libéralisation et de la mondialisation se fait déjà sentir sous différentes formes: perte d'emploi, surtout dans l'agriculture et le textile; perte de préférences commerciales traditionnelles; absence d'avantages concrets résultant de la libéralisation et vulnérabilité de plus en plus grande sur tous les fronts.

Notre économie, d'autre part, a été fragilisée par les fluctuations de l'euro. La dette publique a atteint l'an dernier 50 pour cent du produit national brut.

Tous ces facteurs ont nui à notre compétitivité mondiale et ont entraîné une hausse du chômage, lequel dépasse maintenant 8 pour cent. Cependant, Maurice est fermement décidée à remplir ses obligations envers sa population. Aujourd'hui, 40 pour cent de notre budget est attribué au bien-être, à l'éducation, aux services de santé gratuits et à la sécurité sociale. Il ne sera possible de continuer dans cette voie qu'avec la poursuite de la croissance économique que si la responsabilité des choix stratégiques incombe aux autorités de Maurice.

Heureusement, nous disposons d'une direction politique solide, ce qui nous permet d'aller de l'avant. Néanmoins, notre volonté seule ne suffira pas. Les politiques et les décisions nationales ne peuvent être efficaces que si elles sont soutenues par un climat international favorable et un système commercial multilatéral qui soit sensible aux différents niveaux de développement et aux différentes situations nationales.

Je pense particulièrement aux défis difficiles que les petites îles ont à relever dans le contexte de la mondialisation. Le degré d'ouverture élevé de l'économie de Maurice signifie que les performances économiques de notre pays dépendent fortement de la situation économique qui prévaut au niveau international. Maurice redéfinit actuellement son développement ainsi que sa stratégie en matière d'emploi et des relations du travail. Elle a fait le pari audacieux de transformer une économie fondée sur la main-d'œuvre en une économie fondée sur l'innovation et les connaissances, particulièrement sur les services et l'informatique.

Bien sûr, notre succès dans cette restructuration économique est lié à notre capacité à surmonter les contraintes liées aux ressources institutionnelles et humaines. Se pose également, dans une économie en évolution comme la nôtre, la question essentielle des droits liés à l'emploi. Le gouvernement de Maurice reste sensibilisé à la situation des travailleurs, raison pour laquelle nous mettons l'accent sur l'importance des relations du travail. Mon ministère travaille déjà à la réalisation d'un plan d'action fondé sur un cadre politique intégré et guidé par le concept d'un travail décent.

Nous mettons particulièrement l'accent sur la législation du travail, la promotion de la participation des salariés et la négociation collective ainsi que sur le renforcement des capacités nos partenaires sociaux, sur la protection sociale, sur l'élimination des inégalités entre les sexes et sur la protection des jeunes.

Nous sommes décidés à élargir notre action dans des domaines tels que la flexibilité, la souplesse, la mobilité et l'employabilité tout en garantissant les conditions nécessaires à la promotion du travail décent.

Permettez-moi de redire que mon gouvernement s'engage fermement dans le domaine de la protection

sociale. Sur ce point, nous voulons remercier l'OIT pour toute l'aide qu'elle nous a apportée dans l'étude faite sur le travail, la famille, la discrimination entre les sexes et la politique salariale.

L'OIT appuie également d'autres initiatives relatives au renforcement des syndicats.

Maurice examine aussi de manière approfondie la ratification de trois conventions fondamentales de l'OIT ainsi que la convention sur la sécurité et la santé au travail, qu'elle n'a pas été à même de ratifier jusqu'ici pour des raisons techniques.

Nous réexaminons notre politique de la santé et de la sécurité au travail et allons élaborer pour la première fois une politique nationale en ce domaine. Nous attendons avec intérêt l'aide et les conseils de l'OIT à ce sujet. Nous avons l'intention de mener d'autres études, tout particulièrement sur l'incidence économique et sociale de la santé et de la sécurité, ainsi que sur l'impact des habitudes sociales, environnementales et alimentaires sur la productivité des salariés, sur les effets de la structure économique sur l'emploi féminin et sur l'impact de la nouvelle économie sur l'organisation du travail et les relations d'emploi. Mieux comprendre ces questions est pour nous la clé d'une bonne politique.

Permettez-moi d'exprimer les remerciements de Maurice à l'OIT pour l'assistance technique qui nous a été prodiguée. Le gouvernement de Maurice apprécie énormément le fait que le Directeur général, ce matin, ait indiqué que notre pays avait été choisi pour la réalisation du projet pilote sur le travail décent. Je suis convaincu que le soutien de l'Organisation nous aidera à renforcer les droits des travailleurs dans le contexte d'une économie en évolution.

(M^{me} A. Sto. Tomas prend place au fauteuil présidentiel.)

Original portugais: M. DONATO (délégué des employeurs, Brésil) — En ma qualité de délégué des employeurs du Brésil, j'aimerais féliciter tous les Membres du Bureau et féliciter tout particulièrement M^{me} A. Sto.Tomas d'avoir été élue à la direction des travaux de cette Conférence.

Voilà deux ans que le Directeur général alors récemment élu a inscrit dans son rapport l'expression «travail décent». L'Organisation internationale du Travail, face à l'angoisse universelle liée aux mutations et aux incertitudes de notre époque, a essayé de définir la nature et la dimension des défis auxquels nous serions inévitablement confrontés.

Dans le rapport qu'il présente à cette 89^e session de la Conférence, le Directeur général analyse le sujet de manière approfondie pour déterminer comment faire en sorte que le travail décent produise des effets positifs. En outre, il observe que le travail décent a des effets bénéfiques, tant dans le domaine social que dans le domaine économique, en favorisant dans ce dernier cas, la croissance de la demande, les investissements et la productivité des entreprises.

Au Brésil, il y a bien longtemps que l'action et les objectifs des employeurs coïncident précisément avec les principes mentionnés et recommandés pour la réalisation de l'objectif d'un travail décent pour tous.

Depuis la première moitié du siècle dernier, lorsqu'il a assumé un rôle significatif dans le grand bond en avant qui a transformé notre pays jusqu'alors essentiellement agricole en une nation qui a pris pleinement conscience de ce que sa vocation et son des-

tin étaient liés également aux activités industrielles, le patronat brésilien a élargi le marché du travail en créant de nombreuses possibilités de travail. Et comme il était nécessaire de former et de donner des qualifications aux travailleurs pour faire face à la demande ainsi générée, il se proposa d'accomplir cette tâche et par ailleurs, il s'est chargé de répondre aux besoins en matière d'éducation, de santé et de loisirs des salariés et des membres de leur famille, par le biais de centres de formation professionnelle et de centres d'assistance sociale; fondés, administrés et entretenus par les employeurs à travers les confédérations et les fédérations représentatives des secteurs de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et des transports.

A titre d'exemple, il convient de souligner ici certaines des initiatives les plus récentes, particulièrement bénéfiques pour le niveau de formation professionnelle, le degré d'employabilité et également pour la qualité de vie et le bien-être des travailleurs. Le SENAI, — service national d'apprentissage industriel — a intégré dans sa planification stratégique toute une série d'actions liées à la gestion et à la technologie des domaines les plus dynamiques du secteur industriel. En effet, la mondialisation a exigé la mise sur pied de nouveaux programmes afin notamment que les travailleurs soient au fait des derniers progrès technologiques, élément vital, pour que les produits brésiliens puissent être compétitifs sur le marché international.

Parallèlement, afin de pourvoir aux besoins de personnes qui vivent dans les communautés les plus démunies et les plus éloignées, comme par exemple en Amazonie, et qui pourraient en être formées à l'exercice d'une activité productive, pouvant garantir, à court terme, l'augmentation des revenus et une amélioration de la qualité de vie, le SENAI a conçu un programme baptisé projet d'action mobile qui se distingue précisément par sa simplicité et sa mobilité.

Le SESI — service social de l'industrie — à son tour, organe de l'industrie au service de l'éducation, de la santé et des loisirs des travailleurs, a récemment fixé un nouvel objectif, celui de la responsabilité sociale des entreprises sur la base d'actions sociales menées au sein même des entreprises ou avec leur participation, avec de nombreuses retombées bénéfiques pour les communautés où vivent ces travailleurs.

En soulignant l'importance des initiatives privées volontaires, le Directeur général nous a encouragés précisément sur cette voie, de façon à ce que les organisations d'employeurs brésiliennes et les institutions que celles-ci dirigent suivent cette incitation à la créativité et à la mise sur pied d'actions pour le bien commun. L'un des aspects les plus positifs de ces actions pour les entreprises est que, d'une façon générale, elles sont décidées, planifiées et exécutées conjointement par l'employeur et par les travailleurs.

Une étude récente réalisée dans le nord-est du pays, région la plus pauvre du Brésil, a révélé que 78 pour cent des entreprises de cette région (68 000) mènent des actions sociales non obligatoires dans l'intérêt de leurs salariés et des membres de leur famille tandis que 55 pour cent d'entre elles exécutent des projets axés sur la communauté, un exemple étant donné par les initiatives volontaires des petites et moyennes entreprises.

En ce sens, les employeurs ont contacté au niveau national le gouvernement et les travailleurs pour que

les actions pratiques, même si elles sont encore isolées et timides, s'amplifient et se multiplient sous l'inspiration du dialogue tripartite.

A l'échelle internationale, les chefs d'entreprise d'un pays en développement comme le Brésil dépendent beaucoup de la coopération technique et plus encore du rôle vital que joue l'OIT dans la diffusion de l'information sur les meilleures conditions à réunir, selon l'expérience mondiale pour la création d'emplois, d'un travail décent s'entend, et sur la façon dont les employeurs doivent agir pour surmonter les difficultés qui font obstacle à ces objectifs.

Il est certain que l'OIT à elle seule ne pourra pas trouver la solution à tous les problèmes graves qui assaillent le monde du travail mais il serait utile qu'elle envisage prioritairement, dans la définition de son ordre du jour, la réalisation d'études relatives à différents problèmes découlant de la mondialisation et de sa dimension sociale et ce, de façon à ce que les mandats comprennent mieux ces questions, en vue d'entamer un dialogue riche et réaliste.

De ce point de vue, nous souhaitons que le débat autour des questions pertinentes abordées dans le rapport du Directeur général ne se termine pas à la fin de cette Conférence, mais qu'il continue, dans la mesure du possible, au sein du Conseil d'administration et des différentes commissions de façon à affronter efficacement les interrogations que posent cette nouvelle réalité et les problèmes connexes.

Nous espérons par ailleurs que le Forum global sur l'emploi qui se tiendra en novembre prochain constituera un espace approprié pour favoriser le dialogue et pour trouver les meilleures solutions possibles.

Enfin, nous aimerions réaffirmer que les employeurs brésiliens sont résolus à poursuivre la lutte pour réduire le déficit de travail décent dans l'espoir que des politiques macroéconomiques et budgétaires adéquates soient mises en œuvre pour obtenir les résultats souhaités.

Original espagnol: M. PACHECO FRANCO (ministre du Travail et des Petites Entreprises, Bolivie) — J'adresse mes félicitations à la Présidente de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail pour sa nomination. Je tiens en outre à déclarer, au nom du gouvernement de la Bolivie, que nous avons accueilli avec beaucoup d'intérêt le rapport du Directeur général sur le travail décent, où est évoquée la nécessité de susciter la création de postes de travail permanents, dignes et équitables dans le respect universel des principes et droits fondamentaux au travail, en créant davantage d'opportunités d'emplois et de revenus pour les femmes et les hommes, en étendant la protection sociale et surtout en encourageant le dialogue social.

Il est nécessaire de souligner qu'à partir de l'intervention active du Programme international pour l'abolition du travail des enfants l'IPEC, c'est-à-dire depuis 1996, la Bolivie a lancé l'élaboration et la mise en œuvre d'actions destinées à l'éradication progressive du travail des enfants. En ce sens, le ministère du Travail et des Petites Entreprises a mis sur pied une commission interinstitutionnelle, établie en juillet 2000, dont la constitution juridique a reposé en un premier temps sur la signature par plusieurs institutions d'une convention pour l'élaboration d'un plan national.

La Bolivie a vécu ces vingt dernières années — dans son processus démocratique — une transition historique entre un capitalisme d'Etat et une écono-

mie de marché qui l'a transformée en un modèle international capable d'apporter et d'adapter son expérience aux nécessités de changement de la société nationale et internationale, et d'instaurer dans les rapports entre l'Etat, le marché et la société un réel processus d'institutionnalisation, lequel est en plein développement.

L'application de différentes réformes constitutionnelles pendant le processus démocratique en question, les efforts du gouvernement pour axer sa gestion sur les quatre piliers qui orientent la gestion publique — à savoir opportunités, équité, institutions et dignité — et l'élaboration de la stratégie bolivienne de réduction de la pauvreté ont produit des débordements dus à l'application du modèle de développement alors en vigueur.

La rupture des rapports d'intermédiation entre l'Etat et la société, le processus inachevé des réformes structurelles dans le domaine du travail et dans le domaine social, la faible capacité de création d'emplois, l'absence d'équité dans la distribution de la richesse et dans l'accès aux opportunités, et enfin la médiocre adaptation de notre économie aux marchés mondiaux intégrés se sont traduits par la tertiarisation et la croissance de l'économie informelle. Dans ce contexte, l'économie nationale n'a pas su s'adapter aux défis imposés par la mondialisation et la compétitivité — éléments indispensables pour l'intégration aux grands marchés, l'accès à l'évolution technologique rapide, les pratiques de gestion d'entreprise efficaces et une participation active du secteur privé.

Le ministère du Travail et des Petites Entreprises est entré dans une nouvelle dynamique qui va modifier et accélérer ses interventions dans la situation nouvelle qu'a créée dans le pays la proposition de réforme constitutionnelle que le Président de la République a présentée au Congrès national au nom du pouvoir exécutif.

L'inclusion de réformes de la législation du travail dans le cadre de la réforme constitutionnelle a ouvert de nouveaux horizons pour le ministère du Travail et de Petites Entreprises, qui doit s'adapter rapidement au processus de réforme de l'Etat que traverse le pays ainsi qu'aux nouvelles conditions du marché.

Les défis dans ce domaine sont nombreux mais, surtout en ce qui concerne nos fonctions dans ce processus, ils consistent à réorganiser les rapports avec la communauté internationale participante et les organismes internationaux dans cette nouvelle dynamique qu'a insufflée l'Etat bolivien après les progrès accomplis sur la voie du dialogue national et de la concertation sociale.

Dans cette nouvelle conjoncture, l'Organisation internationale du Travail doit être la contrepartie nécessaire pour consolider une intervention stratégique des réformes du marché du travail dans le processus de transition constitutionnelle qui actuellement s'effectue avec dynamisme en Bolivie.

Original farsi: M. KAMALI (ministre du Travail et des Affaires sociales, République islamique d'Iran) — Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux, Madame la Présidente, je souhaite tout d'abord vous féliciter pour votre élection méritée à la présidence de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Je suis ravi de voir que la Conférence nous donnera une nouvelle fois l'occasion de discuter et d'échanger des vues avec les personnes impliquées dans les questions du travail et de la main-d'œuvre.

La mondialisation de l'économie entraîne des changements structurels dans les différents secteurs des économies nationales, qui entraînent à leur tour des déséquilibres de l'emploi, l'augmentation de la misère et de l'inégalité sociale entre les pays riches et les pays pauvres. Mais la mondialisation bien gérée pourrait nous ouvrir des perspectives brillantes et à cette fin les organisations internationales, en particulier l'OIT, devraient assumer une responsabilité appropriée, jouer un rôle essentiel comme l'envisagent leurs objectifs très nobles. Nous estimons que le moment est tout à fait venu de discuter des incidences générales de la mondialisation en vue d'atténuer les effets négatifs et d'accroître les effets positifs de ce phénomène.

Le chômage est une crise grave qui menace de nombreux pays du monde et il doit recevoir toute l'attention requise dans les processus de mondialisation. Pour régler ce problème, il faudra créer des centaines de millions d'emplois, essentiellement pour les jeunes, au cours des dix années à venir. Pour jeter les bonnes bases de la mondialisation et en éviter les conséquences négatives, les points suivants sont suggérés: la coopération économique internationale ne devrait pas tenir compte des préoccupations et des motivations politiques. Les flux de capitaux et les flux financiers en direction des pays du sud devraient être facilités. La coopération entre le nord et le sud devrait soutenir les efforts que les pays en développement déploient pour créer des ressources humaines, accroître la productivité et encourager la compétitivité technique, conformément aux évolutions scientifiques et techniques les plus modernes permettant à ces pays d'être concurrentiels sur le plan international. Des politiques et mesures de création d'emplois doivent être poursuivies dans les pays en développement plus extensivement encore. Les pays en développement doivent être aidés sur le plan financier et technique par les organisations internationales, pour leur permettre de fournir des services sociaux à leurs populations vulnérables touchées par la mondialisation. Le groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation doit recevoir une plus grande attention de la part d'organisations et les Etats Membres doivent être tenus informés du travail de l'OIT sur le développement du travail durable.

Nous appelons à ce que l'OIT oriente ses politiques et programmes et mobilise ses ressources financières de manière à régler les problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement tels que le chômage, les questions de protection sociale et de sécurité et l'atténuation de la misère. En outre, l'OIT devrait réviser son système normatif et de contrôle. Ce système ne doit pas servir d'autres objectifs que l'amélioration de la situation du travail, tout en tenant compte des obstacles véritables des pays, ainsi que des motifs sociaux et culturels, et en prenant en considération les capacités des gouvernements à cet égard.

La deuxième conférence nationale du travail s'est déroulée à Téhéran le mois dernier. Elle a obtenu de larges participations des groupes patronaux et des travailleurs, ainsi que du gouvernement. Les deux derniers articles de la résolution finale ont fait allusion aux conventions fondamentales du travail. Ces dernières années, nous avons mieux compris et engagé une coopération plus large entre la République islamique d'Iran et l'OIT et en plus nous sommes soucieux d'étendre encore notre coopération bilatérale. Nous estimons que la réouverture du bureau de représenta-

tion de l'OIT à Téhéran peut susciter des interactions et favoriser une coopération directe, constante et fructueuse dans l'élaboration de notre programme par pays et permettre à la République islamique d'Iran de bénéficier de formations appropriées.

Dans son troisième plan de développement culturel, social et économique, la République islamique d'Iran a mis la baisse du chômage sur la liste prioritaire de ses objectifs à atteindre. En outre, et vu l'importance des questions de main-d'œuvre, l'année a été proclamée Année de l'emploi. Les responsables et les législateurs de la République islamique d'Iran attachent une grande importance à la création d'emplois décents et productifs. C'est pourquoi nous comptons sur l'OIT pour apporter sa contribution à ce processus en mettant sur pied des projets pertinents pour la République islamique d'Iran. Je vous remercie.

Original russe: M. EREMEEV (délégué des employeurs, Fédération de Russie) — M. le Président, Mesdames, Messieurs, le rapport du Directeur général du BIT dont nous sommes saisis traite d'un grand nombre de questions qui présentent un intérêt direct pour les trois parties de l'OIT représentées ici dans cette salle.

On peut constater que le processus de mondialisation et de rénovation, lancé il y a plus de deux ans, donne ses premiers résultats. On peut en juger d'après les changements qui ont déjà lieu au BIT et d'après les profonds changements qui sont prévus par le rapport du Directeur général.

L'étendue des problèmes posés exige une analyse détaillée, mais malheureusement nous n'aurons pas eu cette possibilité, car nous n'avons pu obtenir le texte du rapport du Directeur général de façon officielle que quelques jours avant l'ouverture de la Conférence, probablement comme de nombreux autres délégués.

Néanmoins, le rapport traite de questions d'actualité, à propos desquelles nous aimerions faire connaître nos points de vue.

Le travail décent, pour les employeurs de la Russie, est une question très importante. C'est précisément dans ce but que, dès le début, nous avons activement participé à l'élaboration d'un code de travail moderne et civilisé en remplacement de celui qui a été adopté il y a plus de trente ans. Nous touchons à la fin de ce travail et nous espérons bientôt obtenir une version concertée qui pourra être adoptée sur la base du consensus.

Le Directeur général a prêté une attention particulière à la nécessité de maintenir un consensus stable en tant que base de l'équilibre et de l'efficacité des décisions prises par notre organisation. Nous partageons entièrement ce point de vue et estimons qu'il n'y a que de cette façon que l'OIT peut conserver son prestige et son unicité au sein de la nombreuse famille des institutions spécialisées de l'ONU.

Au seuil des siècles, nous nous situons précisément à la première Conférence de l'OIT du nouveau millénaire, et à cet égard, il nous apparaît nécessaire de repenser les valeurs principales qui ont servi de fondements à notre organisation il y a plus de 80 ans. Le plus important c'est le tripartisme, qui a prouvé sa vitalité et qui doit être développé et renforcé si nous voulons conserver cette organisation unique qu'est l'Organisation internationale du Travail.

Il est possible que pour de nombreux pays à économie de marché et dont le système de partenariat social

fonctionne depuis plusieurs décennies, le renforcement du tripartisme ne soit pas une priorité. La situation est différente pour la Russie et pour les autres pays à économie en transition.

Pour la majorité de ces pays, l'important est de ne pas s'écarter du chemin choisi des transformations économiques et sociales, et de poser les premières pierres d'un système démocratique fondé sur le tripartisme.

Les employeurs de Russie considèrent cela comme leur tâche principale, et dans ce travail nous souhaiterions compter sur la compréhension et la collaboration de l'OIT.

Nous sommes cependant préoccupés par deux tendances. D'abord la diminution de l'intérêt accordé à la coopération technique et à la participation d'un nombre grandissant d'organisations non gouvernementales aux activités de l'OIT.

En ce qui concerne l'aide technique, nous aimerions que cette activité qui est propre à l'OIT prenne le pas sur la recherche spéculative et peut-être même trop théorique de problèmes communs qui transforment notre Organisation en espèce de club à débats.

La deuxième tendance concerne les rapports entre l'OIT et les organisations non gouvernementales. Nous soutenons, bien sûr, le recours par le secrétariat de l'OIT à toutes les possibilités de participer aux événements courants dans le monde moderne en perpétuel mouvement, et nous sommes favorables à l'exploitation des divers points de vue et opinions pour la préparation des décisions. Cependant, ce travail ne saurait en aucun cas remplacer la structure tripartite de coopération qui a été établie à l'OIT et il faut veiller à ne pas porter atteinte aux représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs.

En ébauchant le développement ultérieur de notre Organisation, ce à quoi nous appelle le rapport du Directeur général, nous devons partir de l'idée que la Conférence internationale du Travail constitue le forum suprême de l'OIT qui permet de procéder à un très large échange de vues. Diffuser ces vues et les mettre en pratique est ce que peuvent et doivent faire le Conseil d'administration et ses organes concernés. Je formule l'espoir que la discussion d'aujourd'hui se poursuivra sur une voie constructive. Je vous remercie de votre attention.

M. ONDOUA (ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale, Cameroun) — C'est pour moi un réel plaisir de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser, au nom du gouvernement de mon pays et en mon nom propre, nos sincères et chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je voudrais dire quelques mots sur les relations que mon pays, le Cameroun, entretient avec le BIT, d'une part, et sur sa position par rapport aux principaux points de l'ordre du jour de la Conférence, d'autre part.

Tout d'abord, les relations de l'OIT avec le gouvernement camerounais sont bonnes, tant avec le siège qu'avec le bureau régional et l'équipe consultative multidisciplinaire pour l'Afrique centrale (EMAC). Je souligne d'ailleurs qu'il y a deux ans, le gouvernement du Cameroun a mis à la disposition du bureau de zone un bâtiment, et ceci à titre gracieux, lui permettant ainsi de travailler dans des conditions décentes, comme gage de la bonne santé de ces relations.

La coopération technique entre le BIT et le Cameroun est riche et fructueuse, tant sur le plan national, où elle porte sur de nombreux projets destinés au renforcement des capacités techniques des partenaires sociaux, que sur le plan régional, où elle concerne deux grands projets, à savoir le projet «Jobs for Africa» et le projet «Prodiat».

Les attentes du gouvernement camerounais, dans le cadre de cette coopération qui doit aller de l'avant, concernent, d'une part, une meilleure visibilité du programme «Jobs for Africa» qui est à mi-parcours de son élaboration et dont les effets sur l'emploi tardent à se faire sentir et, d'autre part, l'objectivité et la neutralité des fonctionnaires locaux du BIT par rapport au fonctionnement des syndicats. Cette neutralité devrait être la même que celle du gouvernement, fidèle à sa logique de non-ingérence dans les affaires syndicales, à l'effet de contribuer à instaurer un climat social profondément serein.

En ce qui concerne les normes internationales du travail et la gestion de la liberté syndicale au Cameroun, je tiens à signaler que la situation syndicale est devenue normale et que cette normalisation de la situation au sommet de la plus grande centrale syndicale des travailleurs camerounais, la CSTC, a permis la relance du dialogue social et du tripartisme géré par la Commission nationale consultative du travail, la Commission nationale de santé et sécurité au travail et les commissions paritaires de négociation des conventions collectives.

Toutes ces commissions sont à pied d'œuvre pour examiner les projets de textes à soumettre à la haute hiérarchie, pour négocier des conventions collectives nouvelles ou pour réviser les conventions anciennes devenues vétustes et obsolètes.

La mission d'avril 2001 du BIT au Cameroun a constaté toutes ces évolutions positives. Elle a, en outre, noté le caractère léger de multiples allégations contre le Cameroun en matière de respect des conventions de l'OIT. Les organisations syndicales internationales qui, sans aucune vérification préalable des faits, ont manifesté leur soutien à nombre de ces allégations, devraient éviter de poser des actes inconsidérés débordant le cadre du syndicalisme et frisant la déstabilisation d'un Etat souverain, car l'objectif du tripartisme ne saurait être de fragiliser les gouvernements.

Je saisis cette occasion pour rappeler à l'ORAF/CISL et à l'OUSA, présents dans cette salle, de vérifier les faits, en organisant au besoin des missions d'enquête chaque fois qu'une organisation syndicale nationale leur soumet une plainte contre un gouvernement, sous peine pour ces organisations de perdre à terme leur crédibilité.

Le Cameroun modernise résolument et progressivement sa législation et sa réglementation en matière de travail. A cet effet, une commission de refonte des textes a été mise sur pied pour les mettre en harmonie avec les normes internationales ratifiées. La ratification, le 17 avril 2001, de la convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, et celle en cours de la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants témoignent de la volonté ferme du gouvernement camerounais de progresser, c'est-à-dire de moderniser son arsenal juridique.

Après ce rapide survol des relations de mon pays avec l'OIT, je voudrais maintenant préciser la position de notre gouvernement sur quelques points de l'ordre du jour de la présente session.

Pour ce qui est du programme et budget du bien-être, le Cameroun ne formule aucune objection à la configuration du budget proposé par le Conseil d'administration, en vue de donner au BIT les moyens de sa politique, notamment en ce qui concerne l'appui aux nouveaux programmes, dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA ou dans le cadre du renforcement nécessaire des moyens pour les objectifs prioritaires que sont l'emploi et la protection sociale.

En ce qui concerne le rapport du Directeur général, le Cameroun donne son appui à la problématique du travail décent et à la nécessité de le promouvoir, l'objectif essentiel étant de faire en sorte que la mondialisation ne sonne pas le glas de l'homme et des valeurs, mais qu'elle induise véritablement un progrès social et humain.

En ce qui concerne les projets de convention et de recommandation en matière de santé et de sécurité dans l'agriculture, le Cameroun appuie l'adoption de ces instruments, qui sont d'une absolue nécessité.

Enfin, en ce qui concerne la promotion des coopératives, le Cameroun appuie l'idée d'un instrument sous forme de recommandation. Il mène campagne en faveur du plan d'action décennal de Yaoundé de lutte contre la pauvreté par la promotion de l'entrepreneuriat coopératif en Afrique. Il souhaite à cet effet l'appui du BIT et de la coopération internationale pour ce plan d'action qui nous paraît être un outil véritablement efficace.

En conclusion, le Cameroun est pleinement engagé dans la modernisation de son arsenal juridique et dans l'arrimage de sa législation et de sa réglementation aux normes de l'OIT. Les commissions constituées à cet effet sont à pied d'œuvre et un processus de réflexion est par ailleurs en cours pour la réforme de notre système de sécurité sociale. En conséquence, le Cameroun, soucieux d'entretenir des relations empreintes de cordialité et de sérénité avec le BIT, et fidèle à l'esprit et aux normes de l'OIT, réexprime son souhait de voir cette coopération produire des résultats concrets dans l'impulsion du progrès et du développement. Je vous remercie.

Original anglais: M. DOSHI (délégué des employeurs, Inde) — Permettez-moi de vous saluer et de vous informer que le président du Conseil des employeurs, M. Srinivasan n'a pu être parmi nous aujourd'hui. Par conséquent, je m'adresse à vous en ma qualité de délégué suppléant. Permettez-moi tout d'abord de féliciter Madame la Présidente pour son élection à la 89^e session de la Conférence internationale du Travail, qui est à mes yeux le parlement mondial social. La communauté des employeurs se joint à moi pour vous féliciter chaleureusement.

Nous sommes convaincus qu'à l'issue de cette session des décisions importantes seront prises pour que le mandat de l'OIT soit encore plus pertinent et significatif.

L'objectif nouveau, qui porte sur les dimensions sociales du travail et l'environnement au travail en tant qu'instruments d'instauration d'un équilibre socio-économique dans le contexte des mutations économiques qui découlent de la mondialisation, est une tentative louable et audacieuse au vu une fois encore de réaliser les rêves des pères fondateurs de cette institution pionnière.

Nous, les employeurs de l'Inde, appuyons sous réserve l'OIT pour qu'elle crée un environnement propice à l'accomplissement de sa tâche. La vague déferlante

de la mondialisation a provoqué des investissements transnationaux massifs, l'externalisation des matières premières et de la main-d'œuvre et un déplacement des bases de productions. Tout cela, bien entendu, a perturbé la tranquillité du monde du travail et les relations employeurs/employés en installant partout de l'insécurité.

Qui plus est, la dépendance accrue vis-à-vis des industries capitaliste et de haute technologie, l'utilisation intensive des technologies de la communication et de l'information ainsi que la prévalence du secteur des services ont changé le profil du travailleur industriel.

L'efficacité de cette institution réside dans ce qu'elle peut atténuer les effets négatifs de la mondialisation. Les pays en développement de l'Asie et de la région subsaharienne en Afrique méritent toute notre attention. Ces pays sont déjà désavantagés, du fait du manque de ressources de leurs contextes historique et culturel, et différents de leur carence en capital humain. C'est pourquoi l'OIT se doit de redéfinir ses priorités sur le plan géographique et aller vers ces pays car conformément au Préambule: la pauvreté où qu'elle existe constitue un danger pour la prospérité de tous.

Le rapport sur l'emploi dans le monde pour l'année 2001, récemment publié, contient des chiffres alarmants. Ainsi, le tiers de la population active mondiale, soit près de 1 milliard de personnes est sous-employé ou au chômage et le nombre de chômeurs se chiffre à 160 millions. Il est dit que 500 millions de nouveaux emplois vont être créés d'ici 2010, ce qui va permettre à de nouveaux travailleurs d'entrer sur le marché du travail et à ceux qui sont au chômage de trouver un nouvel emploi. C'est là un défi considérable que l'OIT doit relever.

La création d'emplois est l'un des objectifs stratégiques visés dans la Déclaration de Philadelphie. Il s'agit de promouvoir un emploi productif et librement choisi. C'est là un objectif qui devrait être inscrit au rang des priorités des plans d'action de l'OIT. Les programmes de création d'emplois — ces programmes principaux — devraient se concentrer sur la promotion de l'emploi indépendant, sur le développement de l'esprit d'entreprise et des capacités managériales l'acquisition de compétences et la formation.

Les réussites des programmes SEWA en Inde, comme le rappelle le Directeur général dans son rapport, celui de l'expérience de la Banque de Grameen au Bangladesh sont d'excellents exemples de réussite de programmes qui visent à créer des emplois indépendants. Ce sont là des exemples que nous devons prendre en considération et renforcer pour améliorer la pertinence et la visibilité de cette Organisation.

Il convient d'attacher la plus grande importance à la création d'emplois et à l'amélioration de la qualité de l'emploi dans le secteur informel pour réduire la fréquence du travail des enfants et du travail forcé, qui ne pourront être abolis qu'au moyen de conventions et sanctions, si nombreuses soient-elles. C'est là l'expérience que nous avons vécue durant ces dernières années passées dans mon pays. Le Directeur général propose, dans son rapport, d'inscrire le travail décent le cadre des institutions de Bretton Woods et je félicite M. Somavia de cette approche visionnaire.

Mais si des organisations différentes regardent les problèmes d'un point de vue différent, elles finissent souvent par avoir des objectifs contradictoires. Or ces

objectifs ont plus de chances d'être atteints s'ils sont financés par ces institutions.

La restructuration des entreprises est également un phénomène mondial auquel nous devons nous attaquer dans le cadre du marché concurrentiel. Cela entraîne du chômage et des problèmes sociaux dans les pays en développement démunis de filets de sécurité.

Il faut par conséquent que l'OIT aide financièrement et techniquement les Etats Membres à mettre en œuvre des mécanismes de sécurité. Nous espérons qu'un grand programme global sera élaboré.

L'entreprise est un moteur du progrès social et les efforts de l'OIT sont essentiels dans ce domaine. Toutefois, il ne faut pas que nos objectifs sociaux se fassent aux dépens des efforts déployés et des ressources mises en œuvre pour renforcer le développement des entreprises. Sinon tout l'édifice que nous tentons de construire risque de s'effondrer. Ce sont autant de préoccupations qui, je l'espère, retiendront toute votre attention. J'aimerais vous remercier enfin de m'avoir donné l'occasion de partager avec vous certaines de mes idées.

Original anglais: M. DEVEAUX (ministre du Travail et de l'Immigration, Bahamas) — Le gouvernement et le peuple du Commonwealth des Bahamas sont très heureux de pouvoir s'exprimer et souhaitent que cette 89^e session soit couronnée de succès.

Mon gouvernement partage les aspirations de notre Directeur général et désire lui aussi adopter une approche ciblée dans le dialogue social et les services sociaux afin de réaliser le travail décent pour le peuple des Bahamas et pour le monde entier.

Mon gouvernement a lancé des initiatives afin de promouvoir le travail décent, qui ont eu pour effet de réduire de manière considérable le chômage et le sous-emploi dans tous les secteurs de l'économie du pays. Bien que les Bahamas doivent faire face à un afflux continu de réfugiés économiques, un travail de qualité et rémunéré est facilement disponible.

Le 25 mai 1976, les Bahamas ont ratifié trois des huit conventions fondamentales et, pendant cette 89^e session, au nom de mon gouvernement, je déposerai les instruments de ratification pour les cinq conventions fondamentales restantes, à savoir la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Le mois prochain, lorsque les lois sur l'emploi, le salaire minimum, la santé et la sécurité seront promulguées, les Bahamas rempliront les conditions préalables nécessaires et ratifieront la plupart des conventions restantes.

Depuis la dernière convocation de l'OIT, mon gouvernement a accepté, au nom des Etats membres du CARICOM, l'établissement aux Bahamas d'un centre régional de recherche et de programmes sur le VIH/SIDA. Le secrétariat chargé du SIDA aux Bahamas se distingue pour son travail et ses recherches dans le domaine du VIH/SIDA.

Mon gouvernement s'engage à promouvoir de manière permanente les consultations tripartites et le dialogue social. Notre législation du travail révisée sera adoptée par le Parlement des Bahamas en juillet 2001. Cela fait suite à d'importantes discussions con-

sultatives bilatérales avec nos partenaires sociaux, particulièrement les représentants des travailleurs des deux organisations nationales faitières.

Le rapport du Directeur général sur la réduction du déficit de travail décent représente un défi pour les gouvernements dans le monde entier, particulièrement pour les petites économies en développement. Ce but des plus valables ne peut être atteint que si les gouvernements s'engagent à appliquer constamment une stratégie visant à faire grandir ce gâteau économique et offrent ainsi de meilleures possibilités à chacun d'avoir sa part de ce gâteau.

Les Bahamas sont conscientes qu'il faut garantir et maintenir l'équité et la justice pour les travailleurs et a développé le processus de règlement des différends.

Mon gouvernement se félicite de voir que, grâce au soutien de notre bureau régional de l'OIT, nous avons pu former des conciliateurs à temps partiel afin d'aider à régler les différends sur les lieux de travail. Je crois que les Bahamas sont le premier Etat de cette région à engager activement des fonctionnaires retraités et d'éminents représentants du secteur privé pour exercer ces fonctions, améliorer les mécanismes de résolution des différends.

J'aimerais saisir cette occasion pour réaffirmer le soutien de mon gouvernement à l'OIT, à ses principes et à ses programmes. Nous tenons à saluer en particulier le directeur régional de la région Caraïbes, M. Willy Momm, et son équipe multidisciplinaire pour leur aide et leurs conseils, ainsi que les Etats membres du CARICOM de manière générale.

Original arabe: M. AL-JIBOURI (délégué des travailleurs, Iraq) — Je vous salue tous au nom des travailleurs de l'Iraq et je félicite Madame la Présidente de la Conférence pour la confiance des participants à cette Conférence à son égard en lui souhaitant le plein succès dans la direction de nos travaux.

Le retour du Directeur général au thème du travail décent lors de cette session de notre Conférence à travers son deuxième rapport après celui de 1999, est une mise en évidence heureuse de la réalité qu'il a cristallisée dans son dernier rapport, à savoir que «le but fondamental de l'Organisation internationale du Travail est que chaque femme et chaque homme puissent accéder à un travail décent et productif pour l'homme et la femme dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité». Il est évident que cet objectif noble n'est pas à portée de main et surtout dans les circonstances difficiles que traverse le monde d'aujourd'hui où les puissances qui dominent la politique et l'économie mondiale œuvrent à se débarrasser de toutes les règles juridiques et morales que l'humanité a créées afin d'arriver à un monde où règnent la justice et la paix. C'est ainsi que les forces du marché ont tenté durant la décennie écoulée, soutenues par les forces politiques, militaires et technologiques, d'abolir ces règles et de créer un monde où règne la loi de la jungle, et dans lequel les capacités des gouvernements et des syndicats se trouvent affaiblies face à un camp plus fort et plus organisé. Ainsi, les intérêts économiques du camp des puissants se transforment en un monstre qui dévore tous les biens et les acquis des peuples. Le danger majeur auquel notre monde d'aujourd'hui fait face est l'économie totalement libérée de tout contenu social. Nous estimons par conséquent que le rapport du Directeur général présenté à cette session de la Conférence, qui insiste sur la construction de l'économie mondiale sur une plate-forme

sociale est donc le bon point de départ pour arrêter le déchaînement de cette économie avec tout ce que cela peut comporter de danger pour l'avenir de la communauté humaine.

Si les travailleurs du monde font face actuellement aux effets négatifs de l'hégémonie d'un seul pôle sur la politique internationale et de la mondialisation de l'économie, je viens aujourd'hui devant vous pour vous transmettre les soucis des travailleurs d'une région qui a subi le plus grand tort à cause de ces mutations, car ces transformations se sont reflétées négativement à travers une série ininterrompue d'opérations militaires, de guerres civiles, de blocus économiques imposés par les grandes puissances sur les peuples de la région. Ces méthodes coercitives et inhumaines adoptées par les grandes puissances et leurs alliés dans la région ont poussé la région vers une tragédie humaine extrêmement complexe. Les travailleurs sont parmi les premières victimes qui ont payé le prix fort de cette tragédie. Par conséquent, le propos concernant le travail décent à visage humain adopté par l'Organisation internationale du Travail nécessite qu'on soit tous solidaires face à l'agression politique, militaire et économique sous toutes ses formes et à travers tous ses mécanismes afin que nos peuples puissent retrouver leur indépendance, leur dignité, leur capacité d'investissement et de gestion de leurs ressources, et la possibilité de créer cette société de justice sociale. Ce sont les conditions nécessaires pour garantir l'accès au travail décent à nos travailleurs.

Par conséquent, au nom des travailleurs de l'Iraq, je vous appelle tous à les soutenir dans leur revendication légitime de lever le blocus économique et d'arrêter l'agression ininterrompue depuis plus de dix ans, de respecter nos choix nationaux et notre liberté de mener à bien l'expérience à laquelle nous aspirons sous la direction de notre Président, M. Saddam Hussein.

Je vous appelle tous également à lever vos voix pour exiger l'arrêt de la boucherie perpétrée par les forces de l'occupation contre notre peuple arabe en Palestine, qui lutte afin de créer son propre Etat, ayant Jérusalem pour capitale, ainsi qu'à soutenir le droit de la Syrie et du Liban à libérer tous leurs territoires de l'occupation.

Le monde d'aujourd'hui ne sera pas un monde de sécurité et de stabilité s'il n'est pas bâti sur les principes de paix et de justice; et l'homme d'aujourd'hui ne jouira pas de cette sécurité et de cette quiétude si les vertueux de ce monde ne réussissent pas à vaincre le camp des injustes, pilleurs des biens des autres peuples en les privant de leur liberté et de leur volonté. A cette fin, donc, luttons tous ensemble.

M. TRENCH (délégué des travailleurs, Bulgarie) — Madame la Présidente, permettez-moi de vous saluer ainsi que vos suppléants au nom des travailleurs et des employés bulgares et d'exprimer nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à ce poste hautement responsable. Permettez-moi d'exprimer aussi ma certitude que, sous votre direction avisée, les travaux de la présente 89^e session de la Conférence internationale du Travail contribueront au développement des efforts pour l'élimination de la violence et de la contrainte en matière de travail, conformément à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée il y a trois ans. Nous sommes convaincus que les participants tri-

partites à la Conférence vont contribuer d'une manière ferme et responsable aux discussions concernant le rapport du Directeur général sur le travail forcé.

Nous appuyons les points fondamentaux des projets de convention et de recommandation concernant la sécurité et la santé dans l'agriculture, compte tenu du fait que l'agriculture bulgare, qui représentait 12,8 pour cent du Produit intérieur brut en l'an 2000, occupe une place importante dans la structure de l'activité économique du pays. C'est pourquoi nous allons intensifier nos efforts pour convaincre le gouvernement bulgare d'accélérer le processus de présentation et de ratification de cette convention. En même temps, nous sommes conscients que la priorité accordée à l'agriculture lors des négociations pour l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne nous oblige à faire des investissements considérables dans ce domaine, sur le plan tant de l'ampleur que de la qualité technologique et notamment pour ce qui est du respect des normes de sécurité, de protection et de garantie de conditions saines en matière de travail.

Au nom des travailleurs et des employeurs bulgares, je voudrais exprimer notre appui à l'initiative d'ouvrir une discussion sur la promotion des coopératives dont le résultat à l'étape actuelle serait la mise au point d'une recommandation. Il faudrait d'ailleurs mentionner que le mouvement coopératif en Bulgarie existe depuis longtemps et compte des acquisitions remarquables, malgré les tentatives du pouvoir communiste totalitaire de déterminer par la force les paramètres de cette forme particulière d'organisation et d'activité économique.

Je voudrais attirer l'attention des délégués de la Conférence sur l'importance de l'application des normes de travail adéquates dans les coopératives du secteur agricole et les dénommées «coopératives du travail productif» de Bulgarie dans lesquelles le salariat coexiste souvent avec les rapports de possession.

J'ai l'honneur et le privilège d'appuyer, au nom des travailleurs et des employés bulgares, les orientations fondamentales de la discussion portant sur la sécurité sociale et d'exprimer l'espoir qu'à l'aube du XXI^e siècle, les partenaires tripartites sauront trouver une réponse adéquate aux problèmes que pose la mise en place de systèmes de sécurité sociale, eu égard à l'obligation que nous avons de promouvoir un travail respectueux de la dignité humaine.

Dans ce contexte, je considère qu'il est nécessaire de mentionner qu'étant un pays en transition faisant partie des nouveaux marchés de risque en Europe centrale et orientale, la Bulgarie et sa classe politique actuelle se situent en réalité assez loin de la conception sur la protection sociale et le dialogue social qui sont inhérents au processus d'établissement de nouveaux rapports sociaux, y compris dans le secteur du travail et de l'industrie. Le système du Conseil monétaire imposé par les institutions financières internationales sert d'excuse pour l'absence de responsabilité sociale et le manque de politique sociale adéquate. Malgré les modifications et les amendements du Code du travail et de certaines lois portant sur les affaires sociales, adoptées par le gouvernement à la fin de son mandat, les rapports industriels en Bulgarie ne sont pas encore suffisamment conformes aux normes de l'Organisation internationale du Travail et des directives européennes. Nous sommes témoins d'une situation lorsque, après les efforts déployés pendant dix ans et le travail énergique en faveur du dialogue social, certaines nouvelles organisations d'employeurs

contestent les principes du contrat collectif de travail et ensemble avec le pouvoir étatique essaient d'ignorer les syndicats en faisant des tentatives d'instituer des représentants et des conseils des travailleurs, sans proposer la ratification de la convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971.

À notre regret, les formes institutionnelles pour le dialogue social ne sont pas remplies de contenu adéquat en Bulgarie.

Pendant les quatre dernières années, la Bulgarie a payé le prix de la stabilisation financière par l'appauvrissement désespérant de sa population et par la pratique du non-paiement des salaires dus aux employés par les patrons et cela pendant des années entières ainsi que par la baisse drastique du niveau de vie et des possibilités d'activité économique. Nous sommes témoins des manifestations d'incertitude chez les travailleurs et de l'inefficacité de la politique économique et sociale en vigueur, aggravée par l'immense problème qui met en péril les fondements du changement démocratique en Bulgarie, notamment la corruption pratiquement réglementée d'une manière officielle.

En conclusion, je me permettrais d'assurer tous les participants que les syndicats bulgares vont accentuer et accorder une place de droit dans leurs actions prioritaires aux efforts visant à garantir un travail et une vie digne à tous les Bulgares. Nous allons continuer de lutter pour la prise de conscience, l'affirmation et le respect des normes internationales portant sur les droits des travailleurs dans le contexte de la garantie de tous les préalables favorisant le processus d'intégration de la République de Bulgarie aux structures européennes, y compris dans le domaine social.

Je voudrais souhaiter beaucoup de succès aux travaux de la Conférence internationale du Travail et exprimer, une fois de plus, notre certitude qu'elle va affirmer un droit du travail conforme à la dignité de l'homme en tant qu'exigence irrévocable de développement mondial.

Original anglais: M^{me} ÇEÇO (vice-premier ministre, ministre du Travail et des Affaires sociales, Albanie) — Au nom du gouvernement albanais, qu'il me soit permis de féliciter chaleureusement M^{me} A. Sto. Tomas d'avoir été élue pour diriger les travaux de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail et du bureau de la Conférence. Je souhaite saisir également cette occasion pour féliciter, au nom du gouvernement albanais, Monsieur Somavia pour son travail et ses réalisations en tant que Directeur général du BIT et nous espérons que ses réalisations pourront être consolidées à l'avenir.

L'importance particulière que l'OIT a accordée aux grands principes contenus dans les quatre principaux objectifs et cela représente l'essence même de sa mission et de sa philosophie. C'est pour cela que le gouvernement albanais porte un intérêt spécial à la coopération et de l'OIT. Nous suivons de près les travaux de cette session et nous nous réjouissons des conclusions auxquelles elle aboutira, en vous assurant que le gouvernement albanais s'engage à s'acquitter des obligations qui découleront pour lui de ces documents. Le gouvernement albanais estime que les partenaires sociaux ont pour mission de concevoir une nouvelle politique sociale et économique à même de relever les défis de l'économie de marché et de fournir une protection sociale aux travailleurs. Le gouvernement que je représente a fourni un large accès au dialogue social à tous les niveaux en concevant la straté-

gie et en élaborant des politiques qui favorisent ce dialogue. Le Conseil national du travail d'Albanie, en tant que premier organe de consultation tripartite a permis d'institutionnaliser le partenariat et le dialogue social. Cela représente un acquis important car ce conseil entend devenir un mini-parlement où les représentants des partenaires sociaux et du gouvernement se retrouvent pour discuter des questions importantes intéressant le monde du travail. Pour aider le Conseil national du travail, nous avons créé des commissions tripartites spécialisées et des groupes de travail ad hoc dans lesquels les parties concernées sont représentées, par des experts qualifiés.

Outre ces organes consultatifs, des organes décisionnaires tripartites fonctionnent à la manière de conseils d'administration pour les questions de sécurité, d'emploi, de formation professionnelle, et de services sociaux. Grâce à leur composition tripartite, ces organes peuvent, lors du processus de décision, prendre en compte les intérêts des employeurs et ceux des travailleurs. Actuellement, dans le cadre de la décentralisation des services régionaux de l'emploi, nous veillons à renforcer les bureaux d'emplois. Le Code du travail de 1995 est une législation moderne du travail qui est conforme aux normes internationales du travail. Il met en harmonie les intérêts des travailleurs et ceux des employeurs et fournit aux travailleurs la protection dont ils ont besoin au travail. Après cinq années d'expérience de mise en œuvre du Code du travail, il est devenu nécessaire de le réviser et de l'améliorer, c'est ce à quoi nous nous employons actuellement. En collaboration avec les partenaires sociaux, nous nous efforçons d'améliorer le Code du travail pour le mettre à jour, conformément aux normes internationales du travail. Dans le cadre de tous ces efforts qui visent à améliorer la législation du travail et à la rendre conforme aux normes internationales, et également la coopération avec les partenaires sociaux, la ratification des conventions internationales est essentielle.

Dans ce cadre et durant les deux dernières années, le parlement de l'Albanie a ratifié un certain nombre de conventions, telle que la convention (n° 144) sur les consultations tripartites, la convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, la convention (n° 95) sur la protection du salaire, la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima et la convention (n° 173) sur la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur. En outre, au mois de mai dernier le Parlement albanais a ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants. Cela reflète l'engagement de notre pays qui se préoccupe de la jeune génération et qui inscrit au rang de ses priorités l'élimination des pires formes de travail des enfants. En outre, nous sommes sur le point de ratifier les conventions sur la protection de la maternité et la convention sur la négociation collective. Qui plus est, nous avons entamé des procédures en ce qui concerne d'autres conventions. Permettez-moi encore une fois de vous assurer de l'engagement sérieux du gouvernement albanais, qui est soucieux de s'acquitter des obligations qui lui incombent du fait de la ratification des conventions internationales de l'OIT. Permettez-moi encore de vous assurer que nous sommes résolus à renforcer la coopération avec l'OIT. Eu égard à l'engagement de l'OIT dans le cadre du Pacte de stabilité et compte tenu de l'expérience acquise jusqu'ici et des effets positifs qu'ont eus les conférences régionales organisées

à Sofia, Salonique et Budapest, je porte un vif intérêt à la poursuite des initiatives de l'OIT dans le cadre de ce pacte. En effet, la contribution et le rôle de l'OIT ne vont cesser de croître, ce qui contribuera notablement à renforcer les dimensions régionales et interrégionales. Quant à la coopération régionale dans le cadre du tripartisme, elle servira sans aucun doute à promouvoir la compréhension dans les pays de l'Europe du Sud-Est, encore en proie aux conflits, et elle permettra également de renforcer la coopération entre les peuples de la région et d'assurer le respect des libertés et des droits universels, en mettant l'accent sur les entités et les minorités.

Enfin, je tiens à formuler nos vœux de plein succès pour cette session de la Conférence.

Original anglais: M. MONONGA (délégué gouvernemental, Malawi) — Je vous apporte les salutations chaleureuses et fraternelles du cœur de l'Afrique, le Malawi. Son Excellence le Président de la République du Malawi, M. Bakili Muluzi, vous souhaite une Conférence très fructueuse et couronnée de succès.

Le Malawi se réjouit de prendre part à la 89^e session de la Conférence internationale du Travail, qui est la deuxième de ce millénaire. C'est pourquoi je souhaite féliciter très sincèrement la Présidente, ainsi que les trois Présidents, de leur élection à cette haute fonction. La façon dont la Présidente a déjà conduit les travaux de la Conférence montre clairement que son élection à ce poste est tout à fait méritée. Nous avons la conviction que, grâce à elle, les travaux de notre Conférence aboutiront à leur conclusion logique.

Le Malawi apprécie grandement le soutien qu'il continue de recevoir de l'Organisation internationale du Travail, tant sur le plan technique que sur le plan matériel. Outre les différents projets de développement que l'OIT met en œuvre en conjonction avec d'autres organisations du gouvernement et d'autres ministères au Malawi, je note avec une satisfaction particulière que l'OIT a enfin mis en place au Malawi un projet dans le cadre de l'IPEC (Programme international pour l'abolition du travail des enfants) concernant l'agriculture commerciale et plus particulièrement l'industrie du tabac, qui est la principale source de devises du Malawi. En ce moment même, le recrutement de personnel pour ce projet est en cours, et je suis certain qu'avant la fin du mois, tout le personnel aura été engagé, les activités pourront commencer, et nous pourrions contribuer à éliminer le travail des enfants dans notre pays.

Tout cela est un rêve devenu réalité, dans la mesure où la ratification de la convention 182 sur les pires formes de travail des enfants en novembre 1999 n'aurait pas été complète sans des activités concrètes. D'ailleurs le Malawi fait partie des quelques pays africains qui ont ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail; je suis certain que le lancement de ce projet IPEC de l'OIT au Malawi marque le début d'une mise en œuvre effective des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT, ainsi que de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail afin de garantir que les conditions du travail décrites existent au Malawi. C'est pourquoi, au nom du gouvernement du Malawi, je souhaite manifester notre reconnaissance à M. Juan Somavia, le Directeur général du BIT, qui n'a pas ménagé son soutien au Malawi dans son combat pour le respect et la protec-

tion des droits de l'homme, qui sont également les droits des travailleurs.

Original anglais: M. HYDER (délégué des employeurs, Bangladesh) — Le Directeur général, comme les années précédentes, a soumis à la Conférence un rapport exhaustif et bien documenté. Les délégations nationales auraient eu beaucoup à gagner et auraient pu contribuer aux délibérations sur les importantes questions abordées dans ce rapport si celui-ci leur était parvenu en temps utile.

Le rapport souligne la nécessité de parvenir à un travail décent. C'est important, compte tenu de l'incapacité dans laquelle se trouvent plus de 500 millions de travailleurs, vivant pour la plupart dans les pays en développement, de gagner suffisamment pour maintenir leurs familles au-dessus du seuil de pauvreté, à savoir 1 dollar E-U par jour, et du chômage qui touche plus de 160 millions de personnes dans le monde qui, elles aussi, vivent pour la plupart dans des pays en développement. Cela constitue non seulement une menace pour la qualité des emplois, mais aussi pour les entreprises qui, ne pouvant travailler dans un cadre propice, ne peuvent créer des emplois. Dans cette situation, les organisations et les institutions, dans le cadre desquelles le dialogue social est mis en œuvre et les choix sociaux sont faits, sont particulièrement importantes. Il est de la responsabilité du BIT de renforcer le processus de dialogue avec les partenaires sociaux, en réaffirmant le soutien aux organisations pertinentes du monde de l'emploi, à savoir les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs. Dans de nombreux pays, certaines organisations qualifiées d'organisations non gouvernementales (ONG) sont intervenues à propos de certaines questions d'une façon telle qu'elles ont porté atteinte aux fonctions des organisations d'employeurs et de travailleurs. Le choix de certaines organisations non gouvernementales en tant que collaboratrices ou en tant que points d'écoute peut être mal interprété et finalement se révéler contre-productif. Il y a des organisations non gouvernementales dont les mandats et les activités sont différents de ceux de l'OIT. En outre, de nombreuses organisations non gouvernementales manquent de transparence et ne rendent pas compte de leur activité. La collaboration avec de telles organisations, nous le craignons, risque d'accroître le déficit de travail décent et devrait, à ce titre être évitée, compte tenu de l'évolution des relations professionnelles.

Original anglais: M. SMOLENOV (délégué des employeurs, Bulgarie) — C'est un honneur pour moi de m'adresser à vous au nom des employeurs bulgares et j'aimerais vous faire part de leurs salutations et des souhaits qu'ils formulent pour que cette Conférence soit couronnée de succès.

De profondes mutations sont en cours dans mon pays comme vous avez pu en juger aussi d'après le rapport de M. Trenchev, président de la Confédération du travail «Podkrepa». L'évolution économique est, à l'évidence, la conséquence automatique du passage de l'ancien système d'économie dirigée à une économie de marché. Un jour, nous l'espérons, notre économie sera une économie sociale de marché, mais jusqu'à présent, peu de choses ont été faites dans ce sens et, de fait, les rapports sociaux sont considérablement faussés. Heureusement, les relations entre les employeurs, les travailleurs et l'Etat ont pu être maintenues à un niveau suffisant, où les trois parties au dia-

logue social sont dûment respectées. C'est ainsi seulement que nous pourrions promouvoir l'évolution dont bénéficieront les travailleurs et les employeurs, ainsi que la prospérité de notre société.

Dans un esprit de tolérance sociale, il faut s'efforcer de rapprocher des positions qui pouvaient paraître contradictoires et d'harmoniser les intérêts qui pouvaient sembler antagoniques. Dans les faits, les tensions fondamentales devraient être conciliées, à l'image des muscles du corps, dont l'opposition permet à celui-ci de bouger et de survivre.

Ainsi, de manière générale, nous avons pu ouvrir la voie à un partenariat tripartite dans un pays comme la Bulgarie, qui vit des changements profonds et connaît une très difficile période de transition. De nombreux secteurs et domaines d'activités traditionnels, doivent être réorganisés. Le chômage est malheureusement en hausse et atteint des niveaux sans précédent. Afin de le combattre, nous avons besoin de l'effort conjoint des organisations d'employeurs, des syndicats et de l'Etat. Bien sûr, c'est un problème de restructuration et qui implique de nouvelles politiques d'investissement. Mais, par-dessus tout, c'est un problème de responsabilité sociale. Il est urgent d'élaborer une stratégie qui permette de créer de nouveaux emplois. Il ne s'agit pas de prendre des désirs pour des réalités, ni d'un argument pour appeler au retour de la bureaucratie dans les institutions nationales et dans l'administration.

Il faut un grand degré de cohésion sociale et d'auto-organisation heuristique des partenaires sociaux pour promouvoir de nouvelles idées et de nouveaux produits, de nouvelles relations d'affaires et de nouveaux instruments pour relever le défi du changement. Par exemple, en travaillant avec la Commission de la promotion des coopératives, j'ai trouvé utile d'entendre le point de vue des employeurs par rapport à celui des travailleurs.

J'ai participé à un processus d'optimisation spécifique qui amène une meilleure compréhension des motivations des deux groupes, qui sont tous deux nécessaires, mais non suffisants pour résoudre le problème.

Je suis convaincu, en tant que scientifique et en tant que représentant de l'Association des organisations d'employeurs bulgares, qu'il y a encore beaucoup à faire. Les problèmes que j'ai mentionnés touchent à la compréhension générale de la démocratie comme étant la liberté de produire au moyen du travail décent. Cela devrait avoir la même importance pour les employeurs et pour les travailleurs, ainsi que pour l'Etat lui-même, s'il se veut démocratique.

Finalement, j'aimerais évoquer une éventuelle contribution que mes collègues bulgares souhaiteraient faire: si l'OIT le juge utile, nous sommes prêts à mettre en place, en Bulgarie, un bureau régional de promotion des coopératives, compte tenu de la tradition centenaire de mon pays dans ce domaine, ainsi que de la nécessité de créer de nouvelles possibilités de travail décent pour une population toujours plus nombreuse.

Original russe: M. MUKASHEV (délégué des travailleurs, Kazakhstan) — Avant tout, permettez-moi de saluer ardemment tous les participants à la Conférence internationale du Travail et de souhaiter à tous succès, santé et bien-être.

Permettez-moi également de vous remercier pour l'honneur qui m'est accordé d'avoir la possibilité de vous adresser la parole.

Les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général du Bureau international du Travail fournissent une analyse approfondie des problèmes sociaux de la population. De nombreuses dispositions du rapport reflètent comme dans un miroir l'état de notre jeune République, qui vient de célébrer le dixième anniversaire de son indépendance.

Au Kazakhstan, nous attachons une très grande importance à la coopération avec l'OIT. Nous apprécions hautement son aide et nous nous félicitons d'avoir la possibilité de participer à ses programmes de formation.

Au cours des trois dernières années seulement, avec la participation de l'OIT, nous avons organisé plusieurs colloques et conférences sur les problèmes du développement social et de la mondialisation. Au Kazakhstan, nous appliquons systématiquement toutes les dispositions du programme tripartite de coopération signé entre notre pays et l'OIT. Je profite de cette occasion pour faire part de notre reconnaissance aux spécialistes du bureau régional de Moscou ainsi qu'à la direction du Bureau international du Travail.

Pour notre part, nous sommes heureux de présenter à nos collègues de l'Organisation internationale du Travail la situation socio-économique du Kazakhstan. J'aimerais aussi parler de l'activité de notre fédération des syndicats dans l'optique d'une coopération constructive et mutuellement avantageuse.

Ces dernières années, de grandes transformations politiques, économiques et sociales se sont produites au Kazakhstan. Des réformes radicales ont été introduites.

La transition à une économie mixte et économie de marché libre se poursuit et nous sommes en présence d'indicateurs positifs de développement économique et social.

Le niveau social de salaires moyens et des salaires et retraites minimums au Kazakhstan est le plus élevé de tous les pays de l'ancienne Union soviétique et continuent de croître. Les dettes aux travailleurs payées par l'Etat ont été remboursées et les salaires comme les retraites sont maintenant versées dans les délais. Nous accordons une plus grande attention aux producteurs, aux travailleurs agricoles, au développement des PME.

Avec la participation de syndicats, nous avons élaboré et mis en œuvre une réforme des relations professionnelles, un programme national de lutte contre la pauvreté et le chômage. Nous avons aussi adopté de nouvelles lois sur le travail et l'emploi.

Nous venons d'adopter la première loi dans une ancienne république soviétique sur le partenariat social qui nous permet de mettre au point plus efficacement la négociation collective et de conclure des conventions collectives qui ont force de loi.

Nous avons aussi élaboré un projet de programme de protection sociale qui définit une stratégie pour un régime d'assurance sociale et qui comprend une future réforme du système de protection sociale.

Aujourd'hui, les activités de notre fédération visent à développer un partenariat avec les organismes du pouvoir législatif. Nous luttons pour la protection pour les droits sociaux et économiques inscrits dans la constitution et nos membres participent aux changements dans le pays.

Les syndicats considèrent qu'il est très important de passer à l'élaboration d'une nouvelle loi sur les salaires conforme aux normes internationales sur le minimum vital et les autres prestations sociales.

Une épreuve sérieuse pour nos travailleurs comme dans la majorité des pays en développement, c'est le chômage, dont le niveau reste élevé. Il y a des problèmes en matière de sécurité et de santé au travail. C'est pourquoi notre pays et nos syndicats ont besoin du soutien et de l'aide technique de l'Organisation internationale du Travail.

Récemment encore, le Kazakhstan était un Etat qui était trop absorbé par la ratification des conventions fondamentales de l'OIT. Aujourd'hui, je puis déclarer à la Conférence que le Parlement du Kazakhstan a ratifié 15 conventions, y compris les conventions fondamentales. Nous nous efforçons d'appliquer la déclaration de l'OIT relative aux droits et principes fondamentaux au travail et son suivi et de promouvoir à la démocratie et les droits inaliénables des travailleurs.

Nous sommes fermement résolus à poursuivre la coopération avec l'Organisation internationale du Travail en une unité et la solidarité des syndicats dans le monde afin de parvenir à la justice sociale et aux nobles buts de l'Organisation internationale du Travail.

Original anglais: M. JEETUN (délégué des employeurs, Maurice) — Je souhaite remercier le Directeur général pour le rapport qu'il nous présente et qui traite de toute une série de questions qui concernent directement l'OIT. Etant donné le peu de temps à ma disposition, je me concentrerai sur trois sujets.

Le premier thème traite du travail décent. Le rapport essaie d'éclairer ce concept. La base pour le travail décent est toujours la Déclaration de l'OIT qui est promotionnelle par sa nature. Le travail décent est une notion qualitative, une notion dynamique qui évolue avec le temps, mais il ne faut pas trop en demander à ce concept. Le travail décent ne doit pas avoir uniquement une dimension quantitative, une connotation mathématique. S'il est difficile de définir le travail décent, il sera plus difficile encore de comprendre ce qu'est un déficit de travail décent. Il n'existe pas de critères objectifs de mesure, et le rapport reconnaît qu'il s'agit d'un concept très subjectif. Chaque pays devrait avoir toute liberté pour définir et interpréter le travail décent selon ses attentes et le niveau de développement économique et social.

Si l'OIT veut définir sa vision, comme le rapport essaie de le faire, elle ne doit pas se concentrer sur le déficit, car ce serait une approche négative. Elle doit au contraire essayer de défendre un sens de possession dans tout le monde, essayer d'atteindre le consensus afin de défendre la cause du travail décent. Il faut qu'elle cherche à unifier. Elle doit être tournée vers l'avenir. Elle doit être positive et nous faire espérer atteindre un jour de meilleures conditions de travail et un monde meilleur.

Le deuxième point que je souhaite développer concerne le Pacte mondial. Le Pacte mondial émane du Secrétaire général des Nations Unies, mais il a une partie qui est très importante pour l'OIT. Cette dernière doit absolument être sur la ligne de front de la promotion du Pacte mondial. Cela aidera l'Organisation lorsqu'elle essaiera de renforcer ses réseaux avec les autres institutions internationales. Elle aura une plus grande visibilité dans le système multilatéral et, en même temps, elle renforcera ses liens avec ses mandants. C'est aussi une occasion unique de promouvoir la Déclaration. Au mois de mai de cette année, l'OIT, l'OIE, la Confédération panafricaine des

employeurs et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ont organisé un colloque sur le Pacte mondial à Tunis qui a abouti à la Déclaration sur la stratégie des employeurs pour la promotion du Pacte mondial en Afrique.

La Confédération panafricaine des employeurs approuve le Pacte mondial car c'est une initiative volontaire, et elle propose des principes acceptables. Elle ne cherche pas à définir des normes ou des codes rigides. Sa mise en œuvre est souple. Elle repose sur une politique de dialogue social. Le Pacte mondial peut aboutir à de plus grandes initiatives sociales de la part des employeurs qui profitent à tous. Pour cela, le Pacte global mérite tout notre soutien.

L'OIT peut faire beaucoup pour faire passer le message du Pacte mondial et trouver son propre créneau en tant qu'organisation sociale la plus pertinente du système des Nations Unies.

L'OIT jouit de l'avantage d'être proche de ses mandants. Elle peut apporter une aide dans la formation, dans l'investissement dans le capital humain, le renforcement des organisations des employeurs pour la diffusion de l'information, le partage d'expériences et de bonnes pratiques. Le Pacte mondial aidera également à créer des réseaux entre les entreprises de toutes dimensions, les organisations d'employeurs, les principaux acteurs institutionnels tels que l'OIT et l'OIE et d'autres agences des Nations Unies.

Troisième thème de mon discours: le secteur informel. N'oublions pas que les petites, grandes, moyennes, micro-entreprises et opérateurs informels appartiennent tous à la même famille des entreprises. Il s'agit de l'esprit d'initiative, de l'initiative privée. Tous contribuent à l'emploi, la croissance économique et la création de richesses. Il est indéniable que le secteur informel est soumis à de fortes pressions en raison de facteurs politiques, économiques et sociaux. Le secteur informel, parfois, est le symbole de la pérennité de l'esprit d'entreprise, mais il fait bel et bien partie du secteur privé. On ne peut pas avoir deux secteurs privés: un ancien et un nouveau, de même qu'il ne peut pas y avoir deux secteurs publics dans le même pays.

Toutefois, nous ne leur rendrions pas un service si nous perpétuons les conditions de l'informalité. La croissance du secteur informel n'est pas une politique viable en soi. C'est une stratégie condamnée qui les maintiendra à l'écart des fruits de la croissance. Le succès de toute action pour aider le secteur informel doit être mesuré à l'aune du déclin de ce secteur. C'est apparemment paradoxal mais il n'y a pas d'autre voie possible. Pour ce faire, il faut qu'il y ait un cadre suffisamment large, une stratégie adaptée et des politiques ciblées pour amener ces entreprises informelles dans le courant général de la structure économique globale. Cette approche sera bénéfique aux entrepreneurs, aux familles, aux travailleurs, à l'économie et à la société. Le secteur informel ne peut pas prospérer tout seul. Ce n'est qu'un mythe. Il ne peut pas améliorer la qualité de la vie et le niveau des revenus tout seul. Il doit être intégré petit à petit dans le système économique. Les opérateurs du secteur informel doivent avoir la possibilité de se transformer en petites entreprises puis en moyennes et grandes entreprises. Ce processus sera très, très long. Ce n'est possible que si le monde des affaires adopte de bonnes attitudes, de bonnes politiques.

Enfin, l'OIT, en particulier, peut accélérer ce processus, notamment le secteur de l'emploi qui a la com-

pétence pour aider au développement d'un cadre pour l'intégration du secteur informel dans l'économie. Nous avons besoin de davantage d'études et de recherches effectuées par l'OIT pour faciliter cette intégration.

Dans ce cadre, les organisations d'employeurs auront un rôle fondamental à jouer. Elles sont la voix reconnue et représentative des employeurs face aux gouvernements et aux syndicats. Notre rôle, entre autres, consistera à développer des liens, des formations à la gestion, le soutien institutionnel, l'accès au marché, etc. Ainsi, nous pourrions promouvoir une croissance économique et sociale durable afin qu'aucun secteur ne soit mis à l'écart.

M. GAUTERIO-GALLO (*représentant, Union mondiale des professions libérales*) — L'expression «travail décent» par laquelle l'OIT désigne la qualité de l'insertion sur le marché du travail et dans la société, outre les conditions de protection et de sécurité sociale pour l'avenir, est précisément ce que nous, professions libérales, avons toujours cherché à atteindre dans le monde actuel.

Nous sommes de plus en plus présents sur le marché du travail, en particulier dans le secteur des services, en conséquence d'une mondialisation ou globalisation de la connaissance et des changements technologiques survenant lors d'inévitables évolutions. A mesure que change notre mode de vie et de travail, un processus de concurrence internationale oblige le monde des affaires, les professionnels et techniciens qui y travaillent à s'adapter pour survivre. Doivent dès lors apparaître de nouvelles stratégies afin de garantir une représentation et une participation adéquates.

Une organisation comme la nôtre, qui regroupe des millions de professionnels de par le monde, ne peut être exclue du dialogue social indispensable pour atteindre cet objectif de travail décent. Si les travailleurs et les grandes entreprises ont le droit de s'organiser et d'être représentés à l'Organisation internationale du Travail, les professions libérales, les techniciens, les micro et les petites entreprises doivent, eux aussi, avoir accès au dialogue social et pouvoir contribuer à la création de nouvelles normes fondamentales tenant véritablement compte de la situation de cette économie mondialisée où l'emploi se précarise toujours davantage, que ce soit dans les bureaux, dans les usines ou dans les champs.

Nous, représentants des professions libérales, quel que soit notre horizon professionnel (technique, humaniste, juridique ou de la santé), nous ne voulons pas que continue de croître le nombre d'exclus de la société, qu'augmente encore la pauvreté pendant que les possibilités d'attendre plus de justice sociale ou d'égalité des droits vont en diminuant. Nous voulons une société d'inclusion et non une société d'exclus. Le droit du travail favorise la prise unilatérale de décision par les employeurs. Les salaires sont fixés dans un cadre de soumission. Les patrons disposent d'un fort pouvoir qui, même s'il n'est pas absolu, s'impose toujours. Et le contrat de travail n'est pas un contrat entre parties égales.

Sur la base des conventions de l'OIT, les législateurs du monde entier doivent pouvoir construire un droit du travail qui protège les plus faibles grâce à des dispositions négociées collectivement. Lorsque nous nous réunissons pour discuter d'un nouvel ordre mondial, pourquoi ne pas oser rêver de nouvelles règles et

politiques qui régissent l'économie mondialisée afin que les bénéficiaires atteignent le plus grand nombre et non plus une petite minorité?

Le concept du travail décent ne doit pas non plus laisser de côté des principes éthiques. Il doit aller plus loin, être plus englobant et intégrer des notions de droits humains. A mesure que les pays économiquement plus avancés intégreront ces concepts dans leur législation, que se passera-t-il dans les pays dits de la périphérie? Serons-nous capables de faire en sorte que l'accès à un travail décent et productif soit empreint de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Les professions libérales et leurs organisations, qu'elles soient ordres, conseils, associations ou syndicats, sont des agents essentiels dans chacun des pays pour agir à titre de défenseurs des droits humains et exiger des autorités qu'elles respectent et appliquent les conventions de l'OIT.

Ce concept du travail décent doit aussi pouvoir s'appliquer à un nombre croissant de personnes: professionnels, cadres d'entreprise ou autonomes qui, pour la plupart, n'exercent plus leurs activités professionnelles sur un seul et unique lieu de travail.

En fait, ils ne vont plus au bureau; c'est le bureau qui vient à eux, à travers les autoroutes de l'information. Actuellement, les technologies de l'information et de la communication changent radicalement le paysage du marché du travail: travail à domicile ou itinérant, bureaux virtuels ou services temporels, ainsi que d'autres modalités d'emploi encore plus précaires qui facilitent l'exploitation économique du plus faible par le plus fort, dans le cadre d'une concurrence sauvage et déloyale. L'Union mondiale des professions libérales estime que cette campagne lancée par le Directeur général, M. Juan Somavia, doit avoir du succès. Et nous, professions libérales, sommes à ses côtés dans cette lutte pour la dignité du travail.

Original anglais: M^{me} KNOWLES (déléguée des employeurs, Nouvelle-Zélande) — Permettez-moi tout d'abord de féliciter Madame la Présidente pour son élection à la présidence de cette Conférence. Le rapport du Directeur général est un rapport détaillé et stimulant, mais nous constatons avec beaucoup de préoccupation que, du fait qu'il est parvenu aux mandants avec beaucoup de retard. Ils ont eu très peu de temps pour l'étudier et certainement pas avec tout le soin qu'il mérite. Il serait regrettable que ce manque de temps pour une étude et un débat approfondis amènent à penser que l'OIT n'encourage pas un véritable débat mais est déjà parvenu à ses propres conclusions. Cette année, le rapport porte sur la réalisation dans la pratique du travail décent. Si le concept même du travail décent est loin d'être clair, on peut cependant tomber d'accord sur le fait que les principes énoncés dans la Déclaration de l'OIT forment un socle minimal et, une fois celui-ci consolidé, nous pourrions aller plus loin. Il est également convenu, comme le rapport le souligne, que le travail décent est un concept hautement subjectif et que chaque nation doit le définir elle-même. Cependant, il n'apparaît pas clairement comment faire en sorte que tous aient un travail décent. Le rapport mentionne que l'OIT a réorganisé ses programmes autour de quatre objectifs stratégiques, dont le premier est les normes et les principes et droits fondamentaux au travail.

Cependant, il faut garder à l'esprit que le processus permettant d'aboutir à la définition de normes ne traduit pas forcément un accord général. Les employeurs

en particulier ont souvent le sentiment que leurs opinions n'ont pas été prises en compte. Permettez-moi de dire ce que je dis, car en tant que vice-présidente des employeurs dans le cadre de la révision de la convention pour la protection de la maternité, j'éprouve une certaine responsabilité à en suivre l'évolution compte tenu de la déception exprimée par les employeurs devant le caractère prescriptif du document final et l'inquiétude que cela suscite que peu de pays seront à même de le ratifier. C'est une convention qui n'a fait l'objet que de deux ratifications à ce jour, comparé aux trente ratifications de la convention n° 182 sur l'élimination des pires formes de travail des enfants qui a été acceptée à l'unanimité par la Conférence en 1999 et qui, seulement deux ans plus tard, a obtenu 74 ratifications. Nous avons dit également l'année dernière que pour conserver le statut et la crédibilité unique dont elle jouit au plan mondial, l'OIT se doit de dégager des principes qui découlent d'un consensus et non émettre des prescriptions qui risquent de freiner l'emploi. Rien ne peut remplacer la bonne gouvernance ni les politiques budgétaires, macroéconomiques et fiscales saines pour créer des emplois durables. Cela ne veut pas dire que l'objectif social doit être sacrifié en faveur de l'efficacité économique. Mais il faut accepter qu'il n'existe pas de panacée et qu'il est impératif d'élaborer des stratégies politiques intégrées centrées sur l'encouragement à la création d'emplois car il ne fait aucune doute que l'emploi rémunéré est la meilleure façon de lutter contre la pauvreté. C'est pourquoi il est rarement contesté que la plus haute priorité de chaque Etat Membre est d'œuvrer en faveur de la création d'emplois. De fait, cela est si fondamental que cela doit être le critère au regard duquel les programmes et les politiques de l'OIT sont jugés. La question que l'on doit se poser est celle de savoir si ces politiques vont encourager ou freiner la création de l'emploi. Créer de vrais emplois pour les individus n'est pas une tâche que les gouvernements peuvent accomplir seuls. Un secteur privé florissant est essentiel. Les gouvernements doivent adopter des politiques qui encouragent l'esprit d'entreprise et les investissements sains et qui garantissent le bon fonctionnement des marchés. Il va sans dire que l'on ne peut pas créer un emploi à la commande. Pour cela, il faut créer un climat économique propice à la création de vrais emplois. L'OIT doit se concentrer davantage sur les conditions nécessaires à la création d'emplois durables. Et elle doit aussi identifier les obstacles empêchant les entreprises de fournir en permanence des emplois décents. Plus important encore, elle ne doit pas elle-même créer des barrières en élaborant des normes qui ont l'effet paradoxal de protéger et d'améliorer les emplois pour certains alors que d'autres sont exclus et ne peuvent pas même entrer sur le marché du travail.

Je souscris au sous-titre du rapport à savoir que le déficit de travail décent est un défi mondial à relever mais je rappelle que, de même que la notion de travail décent est une notion subjective, de même ce qui en constitue un déficit et la manière d'y remédier reposent sur des jugements très subjectifs. Une chose est certaine et partagée par tous, il n'existe pas de solution miracle ni de panacée. L'OIT a un double rôle. Elle doit d'une part encourager les Etats Membres à adopter des trains de mesures politiques saines inspirées des meilleures pratiques et, d'autre part, elle doit fournir une assistance pratique aux Etats Membres pour qu'ils puissent trouver leurs propres solutions.

Pour conclure, je voudrais souligner le rôle unique que doit jouer l'OIT dans l'aide apportée à ses mandants. On parle beaucoup de la transformation de l'OIT en une organisation du savoir. J'espère que celle-ci ne se fera pas aux dépens des projets de coopération technique, projets de qualité. En effet, si cette orientation n'est pas maintenue, il existe un réel danger que le travail décent ne devienne une autre philosophie vide de sens. Il ne faut pas que cela se produise.

Original anglais: M. KHAN (*délégué des travailleurs, Bangladesh*) — Je félicite la Présidente de son élection à la présidence de cette session. Je salue chaleureusement tous les participants et félicite le Directeur général du rapport réaliste et lucide qu'il a présenté et qui présente un tableau exact de la situation mondiale dans le domaine du travail décent, de la mondialisation et des activités de l'OIT et de ses mandants, après l'évaluation des besoins actuels quant à la réalisation des buts stratégiques fixés.

Le rapport en trois parties sur la réduction du déficit de travail décent contient une analyse très pragmatique de la concrétisation complexe de notre approche. Il a été observé à juste titre dans le rapport que l'on constate une forte hausse des revenus et de la capacité d'innovation et de création mondiales, mais que ces gains s'accompagnent d'inégalités persistantes, d'une exclusion croissante, d'une insécurité causée par les fluctuations économiques et du sentiment que les règles du jeu ne sont pas équitables. Les écarts et déséquilibres entre les pays sont immenses et croissants. Le rapport indique, à juste titre, qu'il y a actuellement dans le monde deux visions conflictuelles de la mondialisation. Les uns la considèrent comme la source de la richesse et d'un bien-être durable; les autres comme une entreprise de destruction systématique de la planète et de ses travailleurs dans l'intérêt de quelques privilégiés et des entreprises multinationales. Loin d'être une source de progrès, c'est un monde pour l'humanité.

Je suis pleinement d'accord sur le fait que la structure tripartite de l'OIT constitue un atout essentiel qui contribuera à la tentative visant à relever les défis liés à la légitimité des politiques, des normes et des recommandations sur la base d'un consensus tripartite. Son succès dépend entièrement de l'évolution des mentalités et des méthodes de travail.

Le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés — qui traite des faits nouveaux, de la législation du travail, des relations professionnelles, de la sécurité sociale, de l'économie et du marché du travail — et son rapport sur le travail forcé et le travail obligatoire sont très précis et riches d'informations d'un intérêt particulier pour notre Conférence. Les problèmes à résoudre touchent aux questions d'intérêt humain que sont l'emploi et le travail.

Depuis son entrée en fonction, le Directeur général mérite les plus hautes félicitations pour son action novatrice et son approche humaine des problèmes que connaissent les millions de pauvres qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer.

Après l'assassinat barbare du père de la nation Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, et de sa famille, dont son fils Russell, le Bangladesh a dû subir différents régimes autocratiques durant vingt-et-un ans. Le droit de vote et la démocratie ont été pratiquement supprimés. Après une lutte longue et diffi-

le, Sheikh Hasina a pu rétablir les droits fondamentaux du peuple et a entamé la démocratisation de la société à tous les niveaux.

Sous la direction dynamique du Premier ministre Sheikh Hasina, le Bangladesh fait plus que s'autosuffire, puisque sa production est excédentaire et qu'il a pu surmonter les effets négatifs de la crise économique asiatique, introduisant une certaine discipline dans les opérations bancaires et la répartition des facteurs de production entre les agriculteurs. D'autres succès ont été obtenus: baisse de la pauvreté et de l'illettrisme, introduction du microcrédit et de modestes filets de sécurité sociale, programmes divers de lutte contre la pauvreté et d'accélération du développement social. Notre pays est un pionnier en matière de développement des droits des femmes. Il doit maintenant se faire le champion de la paix, du progrès et de la démocratie.

La présente session de la Conférence a lieu en un temps où, en raison de la politique de l'OMC et de l'attitude des pays Membres, particulièrement les pays en développement, les industries nationales diminuent d'importance pour pouvoir survivre à la compétition de plus en plus féroce des produits provenant des pays développés. Comme beaucoup d'autres pays en développement, le Bangladesh est pris en tenailles entre, d'une part, les pressions exercées par les donateurs, l'OMC et les banques en vue d'une réforme efficace et d'une restructuration rapide et, de l'autre, l'impact immédiat de la libéralisation du commerce et des dénationalisations sur la vie des travailleurs et de la population. Le gouvernement actuel du Bangladesh fait des efforts considérables pour défendre les intérêts des travailleurs et pour trouver des solutions de rechange aux réformes et à la restructuration. En tant que pays en développement, le Bangladesh n'est à même de relever le défi de la mondialisation au cours de la période de transition que s'il bénéficie de l'investissement étranger direct des donateurs. L'assistance des institutions de Bretton Woods et des autres institutions d'aide extérieures progresse par à coups, n'est pas assortie de conditions strictes qui ne correspondraient pas aux réalités du terrain et comprend les transferts de technologie voulus. Le dialogue entre l'OIT, ses mandants, les banques et les donateurs devrait être renforcé et assorti d'une évolution fondamentale des mentalités et des méthodes de travail.

Tant que des millions d'êtres resteront victimes de la pauvreté, de la faim, de la malnutrition, de l'illettrisme, du chômage, de la maladie, du désespoir, du sous-développement, de la misère et de conditions de vie inhumaines, la notion d'un village mondiale où règnent la paix et la tranquillité restera une chimère.

Où qu'elle soit, la pauvreté risque de menacer la paix partout.

Nous nous félicitons de l'aide et de la coopération accrues de l'OIT pour la période à venir.

M. WADE (*délégué des employeurs, Sénégal*) — C'est pour moi un honneur et un plaisir toujours renouvelé de délivrer le message du patronat sénégalais dans une enceinte aussi prestigieuse et devant un auditoire aussi divers et varié.

Je voudrais adresser à Madame la Présidente mes hommages déférents et mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de sa brillante élection à la présidence de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail.

Vous me permettrez d'étendre mes félicitations et mes vœux de succès à l'ensemble des membres du Bureau de la Conférence dont la contribution sera précieuse à l'accomplissement d'importantes missions.

Permettez-moi ensuite de vous dire au nom du patronat de mon pays, le Sénégal, combien nous sommes heureux de partager avec vous, lors de cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail, notre vision d'une des questions se trouvant au cœur des préoccupations du développement économique et social, à savoir la réduction du déficit de travail décent.

Dans un tel contexte, notre institution doit constituer un refuge sûr pour tous ceux qui ont perdu confiance dans un monde en quête d'espoir. En conséquence, nous avons comme obligation de renforcer sa crédibilité et son efficacité en l'aidant à rechercher avec courage, lucidité, persévérance et originalité des solutions aux problèmes qui agitent l'humanité.

C'est cet esprit qu'il faut placer notre institution sur une rampe de lancement afin d'en faire le phare des organisations dirigées vers la réflexion prospective, l'action économique et le progrès social.

L'OIT doit être davantage perçue comme une Organisation moderne capable de s'adapter aux mutations rapides et profondes que connaît le monde, mutations dont la rapidité le dispute à l'acuité.

S'il faut se féliciter des actions décisives menées par le Directeur général et qui ont beaucoup contribué à la défense des droits de l'homme, à la sauvegarde des notions de dignité et de liberté, il faut aussi en revanche s'interroger sur la pertinence de certaines conventions tombées en désuétude au fil des ans.

Nous devons envisager sérieusement de couvrir des points nouveaux en rapport avec les problèmes du moment mais également supprimer les textes non conformes aux exigences du moment.

C'est dans cette aptitude à se transformer dans le cadre d'un tripartisme renforcé que ses partenaires attendent d'elle mais aussi que ses détracteurs redoutent à chaque moment.

Nous devons faire du tripartisme notre principale force et l'imposer à toutes les instances nationales et internationales. Toutes nos stratégies dans ce sens doivent être bâties autour de l'entreprise.

Cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail intervient à un moment où partout dans le monde l'heure est à la recherche de solutions non seulement originales mais pérennes à même, d'une part, de renforcer la compétitivité des entreprises et de sauvegarder les emplois et, d'autre part, de lutter contre le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale.

Aujourd'hui, le contexte caractérisé par la mondialisation des échanges et la mutation technologique impose à toute entreprise l'élaboration d'une véritable stratégie en vue d'une meilleure insertion dans le commerce mondial.

Dans ce contexte, que peuvent faire nos entreprises, tout comme nos organisations d'employeurs pour non seulement réduire le déficit de travail décent mais également faire face aux fléaux que constituent le chômage, le sous-emploi et la pauvreté dans nos pays dits «pays les moins avancés».

Lors de la troisième Conférence des Nations Unies pour «Le développement des ressources humaines et de l'emploi dans les pays les moins avancés» tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai dernier, j'ai eu le privilège dans le cadre d'une délégation tripartite du BIT de

présenter la vision et le rôle des employeurs dans la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté.

C'est ainsi que je n'ai cessé de dire que nos responsabilités d'employeurs soit à la fois citoyennes et sociales.

En conséquence, il nous appartient d'œuvrer pour que tout homme et toute femme puissent accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité.

Je reste pour ma part persuadé que la problématique du travail décent ne saurait trouver un début de solution qu'à travers une conviction commune et une vision unifiée entre les partenaires sociaux de chaque pays.

De ce fait, notre rôle d'employeurs devrait consister aujourd'hui et plus que jamais à promouvoir des actions visant l'adaptation d'un cadre contractuel permettant le développement de nouvelles formes de travail conciliant création d'emplois, qualité de vie et solidarité avec efficacité et productivité.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je considère le dialogue social comme méthode d'examen de toute question ayant trait au renforcement de la compétitivité des entreprises et touchant le monde du travail.

Je rappellerai que dans mon pays, le Sénégal, il existe une longue tradition de dialogue — dialogue pratiqué dans toutes les couches sociales servant, entre autres, de régulateur et de modérateur.

La pratique du dialogue social et la consolidation des fondements permettront de renforcer la sécurité sociale. Le dialogue social présente l'avantage de rapprocher les différents points de vue des partenaires et de proposer des solutions apaisantes et raisonnables, promptes et claires ne désignant que des gagnants.

S'appuyant sur cette tradition de dialogue, le gouvernement du Sénégal a organisé au mois de janvier dernier le premier Forum national sur le dialogue social. Cette rencontre a abouti à l'élaboration d'un projet de charte sociale consensuel basé sur le tripartisme.

Je tiens entre autres à vous faire part d'une initiative récemment prise par notre organisation d'employeurs, le Conseil national du patronat du Sénégal, pour mettre en place un cadre permettant une consultation permanente entre le secteur privé et le pouvoir législatif pour l'examen de toute question ayant trait à l'entreprise et à l'emploi.

En ce qui concerne le secteur informel, toute action directe ne ferait que prolonger son existence dans mon pays. Très peu d'actions sont initiées par les organisations du secteur informel pour l'identification et la mise en place de passerelles entre secteur privé, formel et informel; la sensibilisation des opérateurs économiques du secteur informel à une grande dynamique de responsabilité et de solidarité en matière d'emplois, de travail décent et de protection sociale; l'apprentissage progressif de l'activité d'entreprise.

Je reste convaincu que premièrement l'on ne résoudra pas le problème de l'emploi ou du travail décent en diminuant la productivité. Celle-ci, source d'efficacité économique et de compétitivité, est un facteur positif sur l'emploi. Et deuxièmement, qu'on ne résoudra pas davantage le problème de l'emploi ou du travail décent en freinant l'investissement.

Investissement et emploi sont à moyen et long terme complémentaires et non concurrents.

Pour terminer, je voudrais vous assurer du soutien et de la disponibilité de mon organisation, le Conseil national du patronat du Sénégal, à la fois à l'OIT et à

son Directeur général pour la réalisation de nos objectifs. Je vous remercie de votre attention.

Original espagnol: M. ROCHA (conseiller technique des travailleurs, Mexique) — S'agissant du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général, la délégation des travailleurs du Mexique est non seulement d'accord, mais elle reconnaît en outre tout l'effort qui a été fait pour mettre le travail décent au cœur des débats. Je voudrais maintenant apporter quelques précisions de la part des travailleurs mexicains.

Dans ce monde qui a subi des transformations vertigineuses, nous nous apercevons qu'un grand nombre des changements dépassent l'imagination de la société dans son ensemble, et cela nous amène à réfléchir. Où sommes-nous? Où allons-nous? Dans notre monde si éclaté et si complexe, où un grand nombre d'acteurs et d'interlocuteurs sociaux ont disparu, d'autres ont été profondément transformés, d'autres encore ont survécu et se sont renforcés. Dans cette lutte, ce mouvement syndical a été constamment mis en question et agressé très souvent par ses propres affiliés. Cela se doit sans doute à l'épuisement de sa crédibilité et à la mise en cause de sa légitimité. Ce phénomène n'est pas propre aux syndicats rétrogrades et corporatistes, car les syndicats modernes solidaires n'échappent pas non plus à cette situation. Toute entreprise ou coopérative, tout secteur, exigera toujours de ses travailleurs un travail de qualité et le plus grand dévouement possible. Mais pour que les travailleurs puissent offrir un travail productif et de qualité, il faut qu'ils soient les premiers à bénéficier d'emplois et de salaires décents, et c'est là que les syndicats doivent axer leur lutte.

Parler de travail décent nous renvoie à l'évidence au respect des droits de l'homme, au respect des droits des migrants, au respect des droits des minorités et au respect des différences. Mais, par-dessus tout, il faut donner aux travailleurs la possibilité de prendre part aux transformations que subissent leurs sources de revenus. Un travail décent n'est pas seulement un travail qui produit des fruits immédiats; c'est un travail qui nous permet d'obtenir une retraite en temps voulu, assorti d'une sécurité sociale et économique. Nous, travailleurs, estimons que l'initiative privée, c'est-à-dire les employeurs, joue un rôle fondamental dans la création d'emplois, mais qu'il incombe alors à l'Etat de veiller au respect de la législation du travail et des conventions internationales du travail. Aujourd'hui, au Mexique, le dialogue social est un signal clair du changement. Il est indiscutable que le binôme travailleurs employeurs est antagonique mais ses pôles sont indissociablement liés. Cette relation a été influencée, au fil des siècles, par diverses idéologies, mais les conquêtes ne peuvent se faire qu'avec des talents nouveaux et des forces nouvelles.

Alors que, aujourd'hui plus que jamais, les travailleurs sont responsables de leurs emplois, un syndicalisme d'Etat et un travailleur apathique sont l'antithèse d'un travail décent. L'Etat, les entrepreneurs, les sociétés et, surtout, les travailleurs doivent être les

garants des transformations, en pensant toujours au bien commun. Combattre pour un travail décent exige également que l'on renonce à la passivité, à l'indifférence. Il faut quitter la protestation pour passer à des propositions qui doivent être nourries par la réalité et non pas bercées par les idéologies. Un travail décent, c'est celui qui nous mettra sur la voie des changements, dans lesquels nous serons juge et partie, et là les syndicats ont une grande responsabilité. Sans renoncer au moindre pouce de terrain conquis dans le domaine du travail et sans cesser un instant de défendre les droits des travailleurs, nous, les syndicalistes, devons choisir la voie de la rénovation. Nous devons nous ouvrir au monde, nous devons cultiver une fraternité, renouvelée et participative. Un gouvernement qui se targue de démocratie, doit tout d'abord corriger les inégalités; et les inégalités se corrigent en créant des emplois assortis de salaires, dignes, en élargissant la couverture sociale, car la liberté ne s'obtient que par la solidarité, de même que, dans cette Conférence, nous sommes tous unis pour défendre un travail digne, pour faire respecter nos droits — et unis dans un même combat pour le travail décent.

M. TEKLETSION (*délégué des employeurs, Erythrée*) — La Fédération des employeurs de l'Erythrée a examiné avec beaucoup d'intérêt les rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration à la 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Nous souhaitons féliciter le Directeur général de la clarté et de la qualité de son rapport intitulé *Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial*. C'est un excellent exposé des progrès réalisés jusqu'à présent face aux objectifs de notre Organisation; nous permet d'axer davantage notre débat sur les efforts nécessaires pour renforcer encore l'efficacité de l'OIT. Les mesures prises en ce sens sont louables. Il faut poursuivre le développement de l'approche intégrée dans le programme relatif au travail décent, aux niveaux national et mondial.

Dans les activités déployées au niveau national et au niveau mondial pour combler le déficit de travail décent, à savoir les lacunes en matière d'emploi, de protection sociale et de dialogue social, le secteur privé et les organisations d'employeurs en particulier ont un rôle important à jouer. Permettez-moi d'évoquer brièvement ce que la Fédération des employeurs de l'Erythrée a modestement accompli cette année.

J'ai personnellement eu l'honneur et le privilège de représenter l'OIE et de partager l'expérience de ma jeune fédération à New York lors d'une réunion convoquée par les Nations Unies pour débattre du rôle du secteur privé dans les zones de conflit afin de promouvoir les neuf principes du pacte mondial. J'ai saisi cette occasion pour évoquer les bénéfices de ce travail décent au plan de la productivité et de la croissance et examiner l'élément «normes du travail» des principes du pacte mondial qui s'ajoute aux éléments «protection de l'environnement» et «respect des droits de l'homme».

(La séance est levée à 19 h 45.)